

# L'année actuarielle 2001-2002

présentée par

Institut des Actuaires

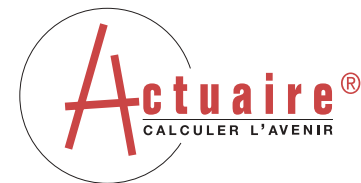
L'année actuarielle 2001-2002

Institut des Actuaires  
4, rue Chauveau-Lagarde  
75008 Paris  
Tél. 01 44 51 72 72  
[www.institutdesactuaires.com](http://www.institutdesactuaires.com)

# L'année actuarielle 2001-2002

présentée par

 Institut des Actuaires



Institut des Actuaires  
4, rue Chauveau-Lagarde  
75008 Paris  
Tél. 01 44 51 72 72  
[www.institutdesactuaires.com](http://www.institutdesactuaires.com)

© Institut des Actuaires, juin 2002

## Entretien avec le président de l'Institut des Actuaire, François Delavenne

### On connaît peu de choses des Actuaire en France sinon qu'ils calculent des taux, des cotisations retraite ou des primes d'assurance...

Et c'est déjà presque une information d'initié ! Il est vrai que même si la profession d'Actuaire a plus d'un siècle d'ancienneté – l'Institut des Actuaire Français date de 1891 –, notre profession est peu connue du grand public alors que paradoxalement les résultats de nos actions le concernent au quotidien.

### On peut en effet s'étonner que des spécialistes comme les Actuaire aient mal évalué la situation des retraites en France...

Les Actuaire ne sont pas responsables de cette situation. En fait, le souci d'établir des projections d'équilibre général pour les retraites est relativement récent. Les Actuaire savent depuis longtemps que les variables fondamentales des calculs évoluent régulièrement, évolutions réglementaires et allongement de la durée de la vie, sans oublier les facteurs économiques qui conditionnent l'évolution des ressources. Les Actuaire en ont apprécié les conséquences. D'un point de vue mathématique ces changements sont relativement faciles à intégrer dans le calcul des cotisations de retraite mais les décisions politiques sont beaucoup plus difficiles. Leurs conséquences sont rarement mesurées et nous ne pouvons que déplorer l'absence d'un Actuaire du gouvernement qui, comme en Grande-Bretagne par exemple, permettrait de mieux mesurer les implications actuarielles de chaque décision.



### Et vous auriez aujourd'hui des solutions à proposer pour les retraites ?

Nos journées d'études à Colmar en septembre prochain seront notamment consacrées à ce thème. Nous savons que quel que soit le mécanisme de retraite mis en place, le niveau de vie des retraités dépend tant du rapport entre actifs et inactifs que de la croissance économique ou de la rentabilité financière et les mécanismes n'y sont pas moins aussi sensibles. Face aux déséquilibres que nous constaterons, il y aura lieu rapidement de rechercher des solutions progressives pour assurer un certain niveau de retraite, telles que l'adaptation de l'âge du départ en retraite et la constitution de réserves. Autant de questions que nous aborderons au fond.

### Parce que vous estimez que ces problèmes entrent dans le champ de vos responsabilités ?

Bien sûr ! De tout temps les Actuaire se sont donnés la mission de développer la couverture sociale des plus défavorisés, puis la prévoyance individuelle à travers des systèmes collectifs. En premier lieu, vous devez savoir que notre formation de "calculateur de l'avenir" est doublée d'une formation de généraliste touchant les domaines comptables, économiques et réglementaires. Un Actuaire est appelé à occuper d'importantes responsabilités dans l'entreprise. Si effectivement bon nombre d'entre nous travaillent dans le secteur de l'assurance ou de la réassurance ou dans celui de la prévoyance, des mutuelles ou des caisses de retraite, un nombre croissant d'Actuaire intervient dans la banque, la finance, le consulting, l'industrie (pour les questions liées au risk management ou aux engagements sociaux des entreprises) ou dans l'enseignement. De plus, nous avons le devoir de nous perfectionner, de mettre en permanence nos connaissances à jour tant sur le plan scientifique que professionnel. En 2002, le conseil, la finance et la réassurance sont les secteurs les plus demandeurs de nos compétences.

### Faut-il y voir l'effet d'un monde qui bouge si vite que ces repères d'aujourd'hui ne seront plus utilisables demain ?

Probablement. Notre univers est à la fois celui du chiffre et de la réglementation. Je crois que notre société d'économie de marché a de plus en plus besoin de professionnels avec des qualités telles que celles des

En décidant de fusionner, l'Institut des Actuaire Français et la Fédération Française des Actuaire ont mis fin à plus de 70 années de division du mouvement actuariel français, vieux de 130 ans. De ce rapprochement est né l'Institut des Actuaire, organisme professionnel unique chargé de représenter, organiser et développer la profession. Les marchés en attendent une contribution significative à leur bon fonctionnement en termes de coopération, d'information et de certification. Son faible effectif et sa nature scientifique ont favorisé une tradition de discrétion qui a pu être prise pour une volonté de secret. L'Institut des Actuaire réunit désormais la totalité des Actuaire exerçant la profession en France et sa création est l'occasion de réaffirmer sa volonté d'ouverture et d'influence chère à l'école française d'actuariat. L'année actuarielle a pour vocation de traiter l'actualité professionnelle des Actuaire, des formations qui permettent d'accéder à la profession d'Actuaire et de l'organisation de l'Institut des Actuaire.

## Sommaire

de L'année actuarielle 2001-2002

- page 3 > Entretien avec le président de l'Institut des Actuaire, François Delavenne
- page 5 > Mouvement actuariel en chiffres
- page 6 > Territoires actuariels
- page 12 > Formations d'Actuaire
- page 18 > Concours et admissions
- page 20 > Institut des Actuaire
- page I à VIII > Annexe : Tableau des Actuaire

Actuaires : rigueur dans le traitement des données et dans les processus ; sens de la responsabilité ; intégrité. Je crois aussi, que dans un monde qui bouge très vite, de plus en plus déréglementé, où la tendance est de réduire la présence de l'État, les Actuaires ont un rôle essentiel à jouer dans ce qu'on appelle la régulation. Il doivent être acteurs de cette régulation tournée vers le bon fonctionnement des marchés à la fois comme co-auteurs de la réglementation et comme utilisateurs "exemplaires". Il est essentiel que les contrôleurs et les contrôlés parlent le même langage et partagent les mêmes valeurs.

#### Au risque du conflit d'intérêt...

Ce risque existe dans toutes les entreprises et sur tous les marchés. Il est inhérent à l'économie de marché. La manière d'y remédier pour nous est de promouvoir l'équité actuarielle, de placer l'Actuaire en situation de garantir les équilibres entre les intérêts parfois contradictoires des assurés et des actionnaires, des épargnants et des gérants.

#### Quelles réflexions vous inspirent l'affaire Enron ?

Un Actuaire doit être un homme (ou une femme) qui se met au service de l'équité, c'est un homme qui cherche à comprendre au-delà des chiffres, qui est capable de remettre en cause tout montage financier, si brillant soit-il, dont la finalité ne respecte pas le principe d'équité. La question à se poser dans l'affaire Enron, c'est s'il est raisonnable d'épargner dans sa propre entreprise. Pour un dirigeant, la réponse est oui, sans hésitation. Pour les salariés, il est impératif de rappeler –c'est le rôle de l'Actuaire– que leur épargne est destinée à des investissements, que placer dans une seule entreprise conduit à courir des risques importants. Il n'y a d'investissement que dans la notion de portefeuille qui oblige à la dispersion du risque. Dans le cas d'Enron, les salariés croient épargner alors que, malgré eux, ils spéculent. Je crois nécessaire de faire mesurer et contrôler par des personnes compétentes, professionnelles et indépendantes les risques pris. Portés par leur souci d'équité, les Actuaires peuvent être ces personnes.

#### Cette équité actuarielle pourrait-elle prendre la forme d'un engagement moral formel comme ceux que prennent les médecins ou les avocats ?

Oui. Depuis que les Actuaires sont réunis en une seule organisation, ils partagent les mêmes règles de déontologie. Mais il n'y a pas encore à ce jour de serment individuel. Nous sommes en permanence exposés à la triple influence du marché, de la régulation et de la solidarité. Il s'agit d'un chantier important dont l'aboutissement nous permettra de remplir avec sérénité les missions de contrôle et de certification auxquelles nous sommes appelés.

#### Est-ce la raison pour laquelle les Actuaires sont désormais organisés dans une structure unique ?

L'Institut des Actuaires en tant qu'organisme professionnel unique traduit la volonté des Actuaires de jouer un rôle de plus en plus important dans les domaines de l'information financière et de la certification à caractère financier. Nos missions traditionnelles sont conservées –les tables de mortalité, la certification du calcul des provisions–, mais au-delà nous avons un rôle fondamental à jouer dans cette économie de marché voulue par l'Europe qui oblige les marchés à s'appuyer sur des professions organisées. Nous avons eu de vrais appels, notamment des pouvoirs publics, pour prendre ces responsabilités. Nous nous sommes donc organisés pour offrir une qualification minimum de nos membres sur les plans scientifique et professionnel. Nous sommes en mesure de jouer un rôle plus important sur notre marché, à l'image de ce qui se pratique dans les pays anglo-saxons et qui sert souvent de modèle. Nous sommes prêts à réfléchir et à agir pour un meilleur fonctionnement et une meilleure équité de nos services financiers.

#### Que diriez-vous à un jeune qui hésite à embrasser la profession d'Actuaire ?

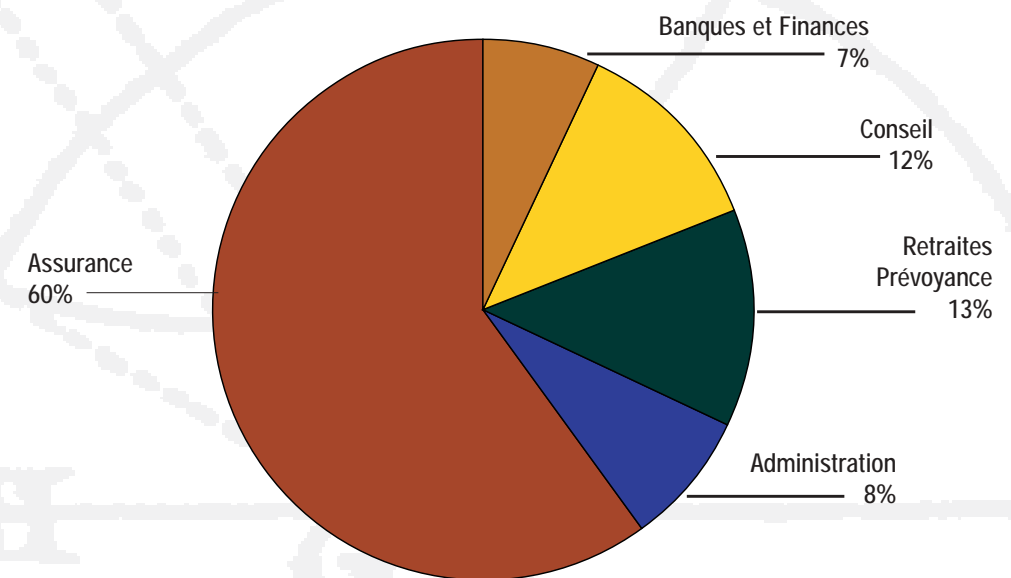
Je lui parlerais d'un métier fait de passion, d'ouverture et de responsabilités, de rémunérations attractives (les jeunes débutent avec un salaire annuel brut approchant 36 à 40 000 euros) et de l'importance de la confraternité, y compris au niveau international. Je lui parlerais de la vision sur notre société que nous donne notre métier, des responsabilités que nous devons y prendre. Je lui dirais enfin combien nous sommes fiers d'exercer une profession qui a pour slogan de calculer l'avenir ! ■

## Mouvement actuariel en chiffres en 2001

**29 000**  
Actuaires  
dans le monde

**1 679**  
Actuaires  
agrégés et qualifiés  
en France

### Secteurs d'activités professionnelles en France



Source : Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance

**653**  
Actuaires  
associés  
en France

**10**  
formations  
d'Actuaires  
reconnues en France

**150**  
nouveaux Actuaires  
chaque année  
en France

# Territoires actuariels

*Dans l'actualité professionnelle, les débats actuariels ont porté sur les conséquences des événements du 11 septembre 2001, la préparation en France de l'adaptation nécessaire des régimes de retraites, la valeur de portefeuille des entreprises d'assurance (embedded value) et enfin sur le passage aux normes IAS, thème du Congrès du 13 juin 2002.*

## Les risques industriels

L'année 2001 restera gravée dans les mémoires avec la catastrophe du 11 septembre 2001 mais aussi par les sinistres majeurs tels qu'AZF à Toulouse le 21 septembre.

Les conséquences ont pu se mesurer très rapidement lors du renouvellement des polices au 1er janvier 2002.

Les Actuaire des différentes compagnies d'assurance ont été confrontés à plusieurs travaux simultanés : évaluation des sinistres, mesures des risques pris, tarification des nouvelles conditions des polices, mise en place de nouvelles formes d'assurance.

### SINISTRES MAXIMUM POSSIBLES

Au niveau de l'évaluation des sinistres, les montants peuvent être assez facilement estimables grâce aux notions de Sinistres Maximum Possibles. En revanche, tous les dommages collatéraux et les appels en responsabilité sont plus difficilement estimables surtout quand il est nécessaire de remonter les chaînes assureurs, captives, réassureurs, récessionnaires... Sans parler des disparitions éventuelles de certains maillons de cette chaîne qui rendront l'évaluation d'autant plus difficile.

Au niveau des mesures des risques pris, les Actuaire ont dû développer des modèles de simulation pour mesurer les impacts de ces risques pour les actionnaires et / ou pour étudier les possibilités de transfert de ces risques à des tiers (réassureurs, marchés financiers, ...). Les possibilités informatiques ont grandement

facilité ces études permettant une meilleure appréhension des valeurs extrêmes (le risque maximum et l'optimum acceptable).

Au niveau de la tarification, les Actuaire ont dû intégrer les mesures de risques précédemment citées tout en prenant en compte les objectifs de rentabilité pour les actionnaires mais aussi les contraintes de marché. Le marché a subi de fortes hausses au cours du renouvellement 2002 ce qui a permis de diminuer les écarts entre les tarifs techniques et les tarifs proposés.

### NOUVELLES FORMES DE PROTECTION DES RISQUES

Le retournement total et brutal du marché fut l'occasion d'encourager l'innovation pour trouver de nouvelles formes de protection des risques. Les captives se sont révélées comme de véritables outils de gestion du risque mais l'accent se porte actuellement sur les optimisations des systèmes de protection pour diminuer les fluctuations importantes d'une année à l'autre qui rendent très fébriles les marchés financiers. Les catastrophes telles que celles vécues en 2001 auraient été l'occasion d'utiliser de nouvelles possibilités offertes par les marchés financiers telle que la couverture complémentaire des risques assurantiels. Les fluctuations de ceux-ci ont limité, pour l'instant, ces perspectives.

Les risques industriels ont été un défi pour les Actuaire, les incitant à revenir aux théories actuarielles mais aussi à privilégier les innovations. ■

## Fonds de réserve pour les retraites

Le décret du 19 décembre 2001 relatif au fonds de réserve pour les retraites (FRR) est paru au Journal officiel du 21 décembre 2001. Doté du statut d'établissement public administratif, le FRR est placé sous la responsabilité d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

Le conseil de surveillance est constitué de vingt membres : dix partenaires sociaux (cinq représentants d'organisation syndicales, cinq représentants d'organisations patronales), quatre parlementaires (deux députés, deux sénateurs), quatre représentants des ministres de tutelle (deux pour celui chargé de la Sécurité sociale, un pour celui de l'Economie, un pour celui du Budget) et deux personnalités qualifiées.

### DÉLÉGATION AU MARCHÉ DE LA GESTION FINANCIÈRE TACTIQUE

Sur proposition du directoire, le conseil de surveillance fixe les orientations générales de la politique de placement des actifs du fonds en respectant, d'une part, l'objectif et l'horizon d'utilisation des ressources du fonds et, d'autre part, les principes de prudence et de répartition des risques.

Pour ses placements, le Fonds de réserve pour les retraites ne doit pas investir plus de 5 % de son portefeuille dans les titres d'un même émetteur (sauf pour les titres publics) ; ne pas détenir plus de 3% d'actions d'une même entreprise ; ne pas investir plus de 25 % de son actif en actions hors Union européenne et ne pas engager plus de 20 % de son actif au risque de change.

D'ici 2020, le Fonds de réserve pour les retraites doit accumuler plus de 150 milliards d'euros de ressources provenant de recettes publiques afin d'alimenter le système de retraites par répartition. Le directoire est composé de trois membres dont le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations qui en assure la présidence. Les autres membres que le président sont nommés par décret. Le directoire met en œuvre les orientations de la politique de placement. Il contrôle le respect de celle-ci. Il rend compte régulièrement au conseil de surveillance et retrace notamment, à cet effet, la manière dont les orientations générales de la politique de placement du fonds ont pris en compte des considérations sociales, environnementales et éthiques. ■

## L'Embedded Value en 2001 : le best seller en assurance

Depuis 2001, tous les assureurs veulent calculer leur Embedded Value, tous les analystes financiers qui travaillent sur les entreprises d'assurance ne se réfèrent plus qu'à l'Embedded Value...

### POURQUOI CET ENGOUEMENT ?

L'Embedded Value reflète la valeur économique et donc réelle de l'entreprise dans un seul chiffre : la valeur actuelle des bénéfices futurs. Evidemment, ce calcul actuariel se révèle complexe et en général assez incompréhensible pour un lecteur non averti...

En 2002, toute transaction sur une société d'assurance donne lieu à un calcul d'Embedded Value réalisé par un Actuaire, c'est dire si cet élément est devenu incontournable dans la vie des groupes en perpétuelles évolution et restructuration. L'Actuaire intervient très en amont dans l'analyse du bilan de la société, dans la modélisation des actifs et passifs, ainsi que dans le choix des hypo-

thèses et paramètres. Loin de demeurer un simple outil utilitaire dans la vie des groupes, l'Embedded Value s'est transformée au fil des ans en un outil de communication financière notamment auprès des agences de notation et des analystes financiers qui en attendent une mise à jour au moins annuelle avec explication détaillée des écarts. Enfin, l'Embedded Value évolue progressivement vers un outil de pilotage interne et de mesure de la création de valeur. Ainsi, le management de l'entreprise est peu à peu jugé en fonction de sa contribution à la croissance mais aussi à la stabilité de l'Embedded Value. Naturellement, cet indicateur d'origine anglo-saxonne n'est pas sans poser de lourds problèmes de conventions de calculs et d'adaptation aux différents cas particuliers posés par les entreprises et leurs produits spécifiques. Les commissions et groupes de travail de l'Institut des Actuaires contribuent régulièrement à l'amélioration de la fiabilité de cet indicateur.

### QUELLE PEUT ÊTRE LA CONTRIBUTION DES ACTUAIRES EN LA MATIÈRE ?

L'Actuaire constitue naturellement le garant d'une évaluation prudente de l'Embedded Value, et veille à ce que la communication financière en la matière soit suffisante pour donner une bonne image de la valeur espérée de l'entreprise mais également des risques assumés. Sa contribution en termes « pédagogiques » pour-

ra également être essentielle dans une période où la clarté des explications données prend de plus en plus d'importance. Plus que jamais les investisseurs sur les marchés financiers vont exiger de comprendre pour avoir confiance et les sociétés jugées peu claires sur leur communication risqueront d'en souffrir avec une violence redoublée. En conclusion, l'Embedded Value constitue un des territoires naturels pour l'Actuaire, en termes de transparence et de communication financière. ■

## Normes IAS : une nouvelle donne comptable pour les sociétés européennes cotées et un enjeu pour les Actuaires

### UNE NOUVELLE DONNE COMPTABLE POUR LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES COTÉES

La commission européenne a publié un projet de règlement rendant obligatoire pour 2005 l'utilisation des normes internationales de l'IASB par les sociétés cotées européennes. L'adoption de ce règlement par le parlement européen est attendue pour la fin de l'année 2001. En pratique, cela concerne les comptes consolidés de ces sociétés cotées.

Cette orientation a été confirmée par l'adoption, le 31 mai 2001, par le Conseil et le Parlement européen d'une directive relative à l'introduction de l'évaluation à la juste valeur ("fair value") des instruments financiers<sup>1</sup> et la création de l'EFRAG ("European Financial Reporting Advisory Group") en septembre 2001. En raison de l'absence de norme internationale relative aux contrats d'assurance, une telle norme est devenue prioritaire pour l'IASB. Le projet en cours devrait aboutir fin 2002, début 2003 et être précédé de tests ("field visits and field tests") au cours de l'année 2002.

Dans cet article, nous nous intéresserons à la norme "instruments financiers" (IAS 39). En effet, pour les établissements financiers et les sociétés d'assurances, mais également pour certaines sociétés industrielles (ex: besoin de financement important), le chantier sera d'ampleur et nécessitera des travaux actuariels importants qui devront être menés tant pour des besoins d'évaluation que pour des besoins de pilotage (ex: gestion actif-passif). Le projet de norme assurance en cours de rédaction utilise également des concepts actuariels, notamment avec la notion d'"entity specific value".

### IAS 39 ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Principes de comptabilisation

La norme IAS 39<sup>2</sup> relative aux instruments financiers (actifs et passifs) prévoit de ne comptabiliser en juste valeur ("Fair Value") que les dérivés et certains actifs financiers. Le projet FFV ("Full Fair Value" ou "juste valeur intégrale") présenté en 2000 ayant suscité des réactions très négatives, la norme IAS 39 devrait être toujours d'actualité en 2005. Seuls quelques amendements pourraient partiellement être introduits pour tenir compte des questions d'application qu'elle a soulevées.

Schématiquement, les instruments financiers peuvent être scindés en quatre catégories, qui se rapprochent de celles de la norme américaine FAS 115 :

- les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction (trading), c'est-à-dire dans le but principal

1. Intégration de la norme IAS 39 dans la quatrième directive (comptes individuels : sociétés commerciales hors banques, établissements financiers et sociétés d'assurance) et la septième directive (comptes consolidés y compris hors banques, établissements financiers et sociétés d'assurance). Les Etats membres ont jusqu'au 1er janvier 2004 pour transposer cette directive en droit interne.

2. Adoptée en 1998 et applicable en 2001 pour les sociétés ayant optées pour le référentiel de l'IASB. Toutes les sociétés, quelle que soit leur activité, entrent dans le champ de cette norme. Cependant, du fait de l'importance des instruments financiers dans leurs bilans, les sociétés d'assurance et les banques sont les principales sociétés concernées.

de dégager à court terme un bénéfice des fluctuations de son prix. Les dérivés, actifs ou passifs, sont toujours considérés comme détenus à des fins de transaction.

- les placements détenus jusqu'à leur échéance (held to maturity) : actifs financiers à paiement fixé ou déterminable et à échéance fixée, autre que les prêts et créances émis par l'entreprise, que celle-ci à l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leurs échéances,
- les prêts et créances émis par l'entreprise et non détenus à des fins de transaction (en ce cas, il doivent être considérés comme « trading »)<sup>1</sup>,
- les instruments financiers disponibles à la vente (available for sale) : instruments ne répondant pas aux trois définitions précédentes.

Les règles de comptabilisation sont alors les suivantes :

HTM	Trading	AVS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• catégorie ne concernant que les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance</li> <li>• évaluation initiale = juste valeur, y compris coûts de transaction</li> <li>• évaluations suivantes = coût amorti</li> <li>• test de dépréciation systématique (impairment test) - si dépréciation, le montant de la perte doit être inclus dans le résultat</li> <li>• une vente due à un événement isolé, non récurrent, non usuel, ne remet pas en cause le classement en HTM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• instruments acquis en vue de réaliser un gain du fait des variations de prix à court terme</li> <li>• évaluation initiale = juste valeur, y compris coûts de transaction</li> <li>• évaluations suivantes = juste valeur</li> <li>• variations de juste valeur constatées en résultat</li> <li>• si la juste valeur n'est pas fiable, cela ne justifie pas une évaluation au coût historique - il faut déterminer une juste valeur par des techniques appropriées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• catégorie résiduelle - la catégorie inclut les investissements dits stratégiques (cf TIAP)</li> <li>• évaluation initiale = juste valeur, y compris coûts de transaction</li> <li>• évaluations suivantes = juste valeur</li> <li>• les variations de juste valeur sont constatées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit en capitaux propres</li> <li>- soit en résultat</li> </ul> </li> <li>• le choix doit s'appliquer à tous les actifs AVS (hors opérations de couverture)</li> </ul>

#### Couverture

Les instruments dérivés sont systématiquement classés en "trading", même s'ils servent de couverture. Par souci de parallélisme, l'instrument couvert doit être évalué à sa juste valeur quels que soient le type de couverture et le classement de l'instrument couvert.

Toutefois, les conditions d'acceptation des couvertures sont très restrictives :

- seuls trois types de couvertures sont admis : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie<sup>2</sup> et la couverture de l'investissement net dans une filiale étrangère<sup>3</sup> ;
- l'instrument couvert ne peut pas être les actions propres de l'entreprise, les risques généraux de l'entreprise ou un instrument détenu jusqu'à l'échéance, sauf dans le cas du risque de change ou de crédit ;
- l'instrument couvert peut être un actif, un passif, un engagement ferme ou une transaction anticipée ou un groupe d'actifs, de passifs, d'engagement fermes et de transactions anticipées similaires<sup>4</sup>. En conséquence, la macro-couverture qui compare l'instrument de couverture à une position nette globale ne répond pas aux critères de la comptabilité de couverture.<sup>5</sup>

Outre les conditions précédentes, des critères ont été fixés pour qu'une opération soit qualifiée de couverture :

- existence d'une documentation formalisée sur la couverture (objectifs, instrument de couverture, instrument couvert, nature du risque couvert, mode d'évaluation de l'efficacité de la couverture, ...)
- l'efficacité de la couverture doit pouvoir être mesurée c'est-à-dire que la juste valeur de l'instrument couvert et celle de l'instrument de couverture doivent être mesurables de façon fiable ;
- la couverture doit être "hautement efficace" (highly effective) : les résultats de la couverture doivent être compris entre 80% et 125% ;
- la couverture a été évaluée sur une base de poursuite d'activité et elle a été effectivement efficace durant tout l'exercice couvert ;

1. Même comptabilisation que les HTM.

2. notion qui recouvre la couverture de transaction future.

3. non détaillée dans la suite de l'article car notion peu actuarielle.

4. les éléments individuels comportent les mêmes risques que l'ensemble - les variations de valeur de chaque élément de l'ensemble couvert sont présumées être approximativement proportionnelles à celles de l'ensemble

5. Cependant si une banque a 100 d'actifs et 90 de passifs financiers dont les risques et les conditions sont de nature similaires, elle peut couvrir la position nette égale à 10. De même, une entreprise qui a un engagement d'achat ferme de 100 dans une devise et un engagement de vente ferme de 90 dans la même devise et de terme identique peut couvrir la position nette de 10.

## Evolution des Actuaire

### Du *nice to have* au *must to have...*

Depuis longtemps, les sociétés d'assurance et autres mutuelles savent qu'il est "bon d'avoir des Actuaire" pour calculer les tarifs et tout autre sujet d'assurance très confidentiel et aussi peu communicant ! En l'occurrence, ces spécialistes capables de mesurer la valeur aujourd'hui d'engagements pris pour le futur sont sinon indispensables au moins très rassurants pour ces entreprises dont les activités comportent une part de pari sur l'avenir. Et voici qu'au détour du XXI<sup>e</sup> siècle, une petite révolution se met en marche. Révolution comptable certes, mais révolution tout de même.

Qu'on en juge : dans les années à venir, toutes les entreprises cotées devront intégrer dans leurs comptes l'évaluation de l'ensemble de leurs engagements pris pour l'avenir. Tel est l'esprit du projet de normes IAS. La réalité se révèle hélas souvent plus complexe que les volontés de simplification, et les comptes en normes IAS risquent fort de ne pas être à la hauteur des attentes. Sauf si... nos fameux spécialistes et ci-devant Actuaire, garants d'une certaine prudence, continuité et équité, se mêlent à cette quête du Graal de la vérité comptable. Ils pourraient bien alors devenir des "must to have", garants de la sécurité des évaluations. Qui mieux que les Actuaire pourront évaluer correctement la valeur actuelle des engagements de l'entreprise, pourront mettre en place les outils permettant d'effectuer les calculs nécessaires, pourront par leurs analyses améliorer la communication financière ? Dans l'enjeu qui consiste à transformer l'arrivée des normes IAS en une formidable occasion d'une révolution interne productive, les Actuaire tiendront leur place, avec passion !

- pour la couverture d'une transaction anticipée, cette dernière doit être probable et présenter un risque de prix qui puisse produire des variations de flux qui affecteront le résultat.

La comptabilité des opérations de couverture enregistre de manière symétrique les effets de sens inverse des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert :

- couverture en juste valeur : le gain ou la perte sur l'instrument de couverture doit être constaté en résultat et le gain ou la perte sur l'instrument couvert doit être porté en correction de sa valeur comptable, et la contrepartie de cette correction est constatée en résultat<sup>1</sup> ;
- couverture de flux de trésorerie (et de transaction anticipée) : le gain ou la perte de l'instrument de couverture est constaté en capitaux propres<sup>2</sup> (dans un poste spécifique) et, à la date de réalisation de la transaction, les gains et pertes différés en capitaux propres sont transférés en résultat au cours des périodes où la transaction couverte affecte le résultat.

#### Instruments financiers valorisés par modèles internes

Outre les problèmes d'évaluation liés aux instruments de marché, les sociétés devront enregistrer certains instruments financiers (ex: les prêts, les dépôts et autres comptes d'épargne type comptes à terme, CODEVI, PEL, CEL, PEP, ...) à leur juste valeur, lors de l'entrée en portefeuille, puis à leur coût amorti, à chaque inventaire, alors qu'ils les évaluaient à leur valeur nominale jusqu'à présent. Ils leur faudra donc développer des outils permettant, ligne par ligne, d'évaluer en juste valeur ces instruments : valeur actuelle<sup>3</sup> des cash-flows futurs<sup>4</sup> probables<sup>5</sup>. Ainsi, ce recours à des modèles internes pour évaluer la juste valeur nécessite le recours à des techniques actuarielles.

Autre point important de cette norme : les entreprises devront indiquer en annexe la juste valeur des instruments financiers évalués en "coût amorti" (application de la norme IAS 32).

La norme exclut expressément les passifs résultant de contrats d'assurance, même si les passifs résultant de contrats d'assurance répondent à la définition générale d'un passif financier. Aussi, ceux qui ne seraient pas considérés comme contrats d'assurance au sens de la norme "contrats d'assurance" seraient-ils évalués selon la norme IAS 39. Une grande partie des contrats vendus par les assureurs-vie français, où la composante principale du risque d'assurance est financière, sont, à ce jour, considérés comme des passifs financiers au sens de la norme IAS 39 et classés dans la catégorie "held to maturity". Dans cette hypothèse, la valeur d'entrée dans le bilan serait la juste valeur et non la valeur réglementaire. Néanmoins, le partage entre IAS 39 et IAS "contrats d'assurance" n'est pas encore définitif. L'existence du risque de contre-assurance, s'il est jugé suffisant, est susceptible de permettre une reconnaissance de ces contrats au sens de la nouvelle norme. ■

(extrait de l'article d'Hervé Douard paru dans le Bulletin Français d'Actuariat)

1. Si couverture parfaite, l'effet résultat est nul.

2. Si couverture parfaite, l'effet situation nette est nul.

3. courbe des taux

4. y compris frais de gestion

5. notamment en intégrant le risque de crédit et la valeur des options (ex: remboursement anticipé pour les prêts ou crédits à taux réglementés pour les PEL).

# Formations d'Actuaires

Le titre d'Actuaire a d'abord été décerné, à compter de 1891 et jusqu'en 2001, par l'Institut des Actuaires Français, aux candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'examen direct. A compter de 1930, le premier diplôme universitaire d'Actuaire a été délivré par l'ISFA (Université de Lyon).

L'Institut des Actuaires Français s'est ensuite ouvert à des formations extérieures (ISUP en 1962, CNAM en 1965, CEA en 1969, ENSAE en 1985, ESSEC en 1990, Collège des Ingénieurs en 1991, Dauphine en 2001).

L'Université Louis Pasteur de Strasbourg a créé une formation d'Actuaire en 1984.

L'Euro-Institut d'Actuariat de Brest a ouvert une formation d'Actuaire en 1989.

Aujourd'hui dix formations ouvrent droit à l'admission à l'Institut des Actuaires, qui se répartissent en :

- 5 universités
- 2 grandes écoles
- 3 formations continues

## 1. Les Universités

### ISFA (Lyon)

Institut de Science Financière et d'Assurances  
Université Claude Bernard (Lyon 1)

**1. Date de création de la formation d'Actuaire**  
1930

**2. Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires**  
Diplôme d'Actuaire ISFA de l'Université de Lyon

**3. Positionnement**  
Formation de spécialistes possédant les connaissances théoriques et pratiques d'ordre mathématique, économique et juridique pour proposer des modèles de gestion des risques financiers et d'assurances

**4. Effectif moyen par promotion d'Actuaires**  
30

**5. Organisation des études**  
L'enseignement dure 3 ans.

**6. Conditions d'admission**

- Sur concours, en 1<sup>e</sup> année, pour les étudiants ayant suivi les enseignements des classes préparatoires (Maths Spé, HEC, K.S, Bio Spé) ou du 1<sup>er</sup> cycle scientifique (DEUG à dominante mathématique)
- Sur titres, en 1<sup>e</sup> année pour les titulaires d'une licence scientifique ou d'un diplôme équivalent, et en 1<sup>e</sup> année ou 2<sup>e</sup> année (selon dossier) pour les titulaires d'une maîtrise scientifique ou d'un diplôme équivalent.



**7. Responsable**  
Daniel SERANT

**8. Coordonnées**  
ISFA  
Bâtiment Doyen Jean Braconnier  
21 avenue Claude Bernard  
69622 VILLEURBANNE CEDEX  
Tél. : +33 (0)4 72 43 11 75  
Fax : +33 (0)4 72 43 11 76  
Web : <http://isfa.univ-lyon1.fr>

### ISUP (Paris)

Institut de Statistiques de l'Université de Paris  
Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)

**1. Date de création de la formation d'Actuaire**  
1962

**2. Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires**  
Diplôme de Statisticien mention Actuariat

**3. Positionnement**  
La plus ancienne formation de statistique de France délivre un enseignement de haut niveau tant théorique qu'appliqué dans les domaines relevant de la statistique : actuariat, bio-statistique, industries et services.

**4. Effectif moyen par promotion d'Actuaires**  
20

**5. Organisation des études**  
L'enseignement dure 3 ans avec une spécialisation « actuariat » en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.

**6. Conditions d'admission**

- Sur concours, en première année, à partir d'un niveau bac + 2 scientifique (classes préparatoires ou DEUG)
- Sur titres, en première ou deuxième année, avec une licence ou une maîtrise de mathématiques

# ISUP

**7. Responsable**  
Jacques CHEVALIER

**8. Coordonnées**  
ISUP  
Maison de la Pédagogie  
4 place Jussieu  
75252 PARIS CEDEX 05  
Tél. : +33 (0)1 44 27 70 49  
Fax : +33 (0)1 44 27 70 50  
Web : <http://isup.cicrp.jussieu.fr>



## 1. Les Universités (suite)

### ULP (Strasbourg)

Université Louis Pasteur  
UFR Mathématique et Informatique

- 1. Date de création de la formation d'Actuaire**  
1984
- 2. Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires**  
Magistère d'Actuariat
- 3. Positionnement**  
Université à vocation européenne. Formation centrée sur une approche concrète des aspects internationaux de l'assurance et de la finance
- 4. Effectif moyen par promotion d'Actuaires**  
15
- 5. Organisation des études**  
L'enseignement dure 3 ans.
- 6. Conditions d'admission**
  - Sur concours pour les étudiants diplômés du 1er cycle ou équivalent et les élèves des classes préparatoires



- 7. Responsable**  
Karl-Theodor EISELE
- 8. Coordonnées**  
Université Louis Pasteur  
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion  
61 avenue de la Forêt Noire  
67085 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : +33 (0)3 90 24 20 52  
Fax : +33 (0)3 90 24 21 07  
Web : <http://actuariat.u-strasbg.fr>

### EURIA (Brest)

Euro-Institut d'Actuariat Jean Dieudonné  
Université de Bretagne Occidentale

- 1. Date de création de la formation d'Actuaire**  
1989
- 2. Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires**  
DESS d'Actuariat
- 3. Positionnement**  
Institut universitaire autonome centré sur la formation à la finance et à la recherche intéressant l'économie régionale européenne
- 4. Effectif moyen par promotion d'Actuaires**  
15
- 5. Organisation des études**  
L'enseignement dure 3 ans.
- 6. Conditions d'admission**
  - Sur concours pour les étudiants de niveau bac +2 (Maths Spé, DEUG, MIAS ou MASS)
  - Sur titres pour l'entrée directe en 3e année pour les titulaires d'une maîtrise de mathématiques ou d'un diplôme équivalent



- 7. Responsable**  
Hervé LE BORGNE
- 8. Coordonnées**  
EURIA  
Université de Bretagne Occidentale  
6 avenue Le Gorgeu  
BP 809  
29285 BREST CEDEX  
Tél. : +33 (0)2 98 01 66 55  
Fax : +33 (0)2 98 01 66 55  
Web : <http://www.euria.infini.fr>

### DAUPHINE (Paris)

Université Paris Dauphine  
UFR Mathématiques de la Décision

- 1. Date de création de la formation d'Actuaire**  
2001
- 2. Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires**  
DESS d'Actuariat
- 3. Positionnement**  
Université pluridisciplinaire, centrée sur les sciences de l'organisation et de la décision
- 4. Effectif moyen par promotion d'Actuaires**  
10
- 5. Organisation des études**  
La durée totale des enseignements représente 350 heures
- 6. Conditions d'admission**
  - Sur titres pour les titulaires des licences et maîtrise MASS de l'université Paris Dauphine



- 7. Responsable**  
Christian HESS
- 8. Coordonnées**  
Université Paris Dauphine  
UFR Mathématiques de la Décision  
Place Maréchal de Lattre de Tassigny  
75775 PARIS CEDEX 16  
Tél. : +33 (0)1 44 05 41 57  
Fax : +33 (0)1 44 05 40 36  
Web : <http://www.dauphine.fr/ufrmd>

## 2. Les grandes écoles

### ENSAE (Paris)

École Nationale de la Statistique  
et de l'Administration Économique

- 1. Date de création de la formation d'Actuaire**  
1985
- 2. Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires**  
Diplôme de Statisticien Économiste
- 3. Positionnement**  
Grande école d'enseignement supérieur de l'INSEE qui, par une formation générale économique et statistique, forme des cadres d'entreprises ou organismes privés ou publics et des fonctionnaires du corps des administrateurs de l'INSEE.
- 4. Effectif moyen par promotion d'Actuaires**  
20
- 5. Organisation des études**  
L'enseignement dure 3 ans avec une voie d'approfondissement « Finance et Actuariat » en 3<sup>e</sup> année.
- 6. Conditions d'admission**
  - Sur concours, à partir d'une école préparatoire Maths Spé ou prépa HEC
  - Sur titres, pour les titulaires d'un niveau bac + 4 scientifique ou économique ou d'un diplôme d'ingénieur (Polytechnique entre autres) pour la 2<sup>e</sup> année



- 7. Responsable**  
Alain TROGNON
- 8. Coordonnées**  
ENSAE  
3 avenue Pierre Larousse  
92245 MALAKOFF CEDEX  
Tél. : +33 (0)1 41 17 65 25  
Fax : +33 (0)1 41 17 38 52  
Web : <http://www.ensae.fr>

## 2. Les grandes écoles (suite)

### ESSEC (Cergy-Pontoise) École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales



- 1. Date de création de la formation d'Actuaire**  
1990
- 2. Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires**  
MBA de l'ESSEC
- 3. Positionnement**  
Établissement d'enseignement supérieur centré sur un enseignement de haut niveau du management.
- 4. Effectif moyen par promotion d'Actuaires**  
< 5
- 5. Organisation des études**  
Les études se répartissent sur trois à quatre ans et se composent de cours et d'une expérience professionnelle d'au moins 18 mois ainsi que d'une expérience internationale.  
La formation en alternance (apprentissage) est possible.
- 6. Conditions d'admission**
  - Sur concours, en 1ère année, à l'issue des classes préparatoires
  - Sur titres, directement en période de MBA, pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

- 7. Responsable**  
Jean-Pierre INDJEHAGOPIAN
- 8. Coordonnées**  
ESSEC  
Avenue Bernard Hirsch  
BP 105  
95021 CERGY PONTOISE CEDEX  
Tél. : +33 (0)1 34 43 30 00  
Fax : +33 (0)1 34 43 30 01  
Web : <http://www.essec.fr>

## 3. Les formations continues

### CNAM (Paris) Conservatoire National des Arts et Métiers



- 1. Date de création de la formation d'Actuaire**  
1965
- 2. Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires**  
Diplôme d'Études Supérieures Économiques - mention Actuariat
- 3. Positionnement**  
Établissement d'enseignement supérieur connu pour ses enseignements ouverts sans condition de diplôme à toute personne engagée dans la vie professionnelle. Les formations s'adressent à tous ceux qui recherchent une qualification ou un perfectionnement.
- 4. Effectif moyen par promotion d'Actuaires**  
< 5
- 5. Organisation des études**  
L'enseignement est organisé en dehors du temps de travail.  
Le DESE s'obtient par capitalisation d'unités de valeur ou équivalences.
- 6. Conditions d'admission**
  - Pas de sélection à l'entrée, équivalences accordées en premier et deuxième cycle sur dossiers, puis examen probatoire pour accéder au troisième cycle avec nécessité de 4 ans d'expérience professionnelle.

- 7. Responsable**  
Pierre PETAUTON
- 8. Coordonnées**  
Conservatoire National des Arts et Métiers  
Chaire d'Assurance  
2 rue Conté  
75003 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 40 27 21 02  
Web : <http://www.cnam.fr>

### CEA Centre d'Études Actuarielles

### CEA (Paris) Centre d'Études Actuarielles

- 1. Date de création de la formation d'Actuaire**  
1969
- 2. Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires**  
Diplôme d'Actuaire du CEA
- 3. Positionnement**  
Centre de formation continue s'adressant à de jeunes cadres supérieurs, exclusivement consacré à la formation professionnelle des Actuaires.
- 4. Effectif moyen par promotion d'Actuaires**  
30
- 5. Organisation des études**  
L'enseignement, délivré à temps partiel à raison de deux jours et demi par mois, dure 2 ans. Il est complété par la rédaction d'un mémoire portant sur un sujet d'actuariat et soutenu dans le courant de la troisième année.
- 6. Conditions d'admission**
  - Sur titres, pour les titulaires d'un diplôme scientifique de niveau bac + 5 (3<sup>e</sup> cycle) ou grandes écoles, ayant au moins 2 ans d'expérience professionnelle.

- 7. Responsable**  
Jean BERTHON
- 8. Coordonnées**  
CEA  
4 rue Chauveau Lagarde  
75008 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 51 72 72  
Fax : +33 (0)1 44 51 72 73

### Collège des Ingénieurs (Paris)



- 1. Date de création de la formation d'Actuaire**  
1991
- 2. Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaires**  
MBA du Collège des Ingénieurs
- 3. Positionnement**  
Formation en alternance centrée sur le management s'adressant exclusivement à des ingénieurs de haut niveau ou équivalent
- 4. Effectif moyen par promotion d'Actuaires**  
< 5
- 5. Organisation des études**  
Formation en alternance : 16 semaines de cours, 25 semaines de formation en entreprise
- 6. Conditions d'admission**
  - Sur titres, pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un doctorat scientifique.

- 7. Responsable**  
Philippe MAHRER
- 8. Coordonnées**  
Collège des Ingénieurs  
49 rue de l'Université  
75007 PARIS  
Tél. : +33(0)1 49 54 72 60  
Fax : +33(0)1 49 54 72 68  
Web : <http://www.cdi.fr>

Formations  
d'Actuaires reconnues  
par l'Institut  
des Actuaires

# Concours et admissions

École	Admission	Renseignements
<b>ISFA (Lyon)</b> Institut de Science Financière et d'Assurance Bâtiment Doyen Jean Braconnier 21 avenue Claude Bernard 69622 VILLEURBANNE CEDEX	Principal mode d'admission : Concours Période : mai / juin	Tél. +33 (0)4 72 43 11 75 E-Mail : secretariat.isfa@univ-lyon1.fr Site Web : <a href="http://isfa.univ-lyon1.fr">http://isfa.univ-lyon1.fr</a>
<b>ISUP (Paris)</b> Institut de Statistiques de l'Université de Paris Maison de la Pédagogie 4 place Jussieu 75252 PARIS CEDEX 05	Principal mode d'admission : Concours Période : juin	Tél. +33 (0)1 44 27 70 49 E-Mail : isup@fr.st Site Web : <a href="http://isup.cicrp.jussieu.fr">http://isup.cicrp.jussieu.fr</a>
<b>ULP (Strasbourg)</b> Université Louis Pasteur Faculté des Sciences Économiques et de Gestion 61 avenue de la Forêt Noire 67085 STRASBOURG CEDEX	Principal mode d'admission : Concours Période : juin / juillet	Tél. +33 (0)3 90 24 20 52 E-Mail : actuariat@adm-ulp.u-strasbg.fr Site Web : <a href="http://actuariat.u-strasbg.fr">http://actuariat.u-strasbg.fr</a>
<b>EURIA (Brest)</b> Euro-Institut d'Actuariat Jean Dieudonné Université de Bretagne Occidentale 6, avenue Victor Le Gorgeu – BP 809 29285 BREST CEDEX	Principal mode d'admission : Concours Période : juin	Tél. +33 (0)2 98 01 66 55 E-Mail : herve.leborgne@univ-brest.fr Site Web : <a href="http://www.euria.infini.fr">http://www.euria.infini.fr</a>
<b>DAUPHINE (Paris)</b> Université Paris Dauphine UFR Mathématiques de la Décision Place Maréchal de Lattre de Tassigny 75775 PARIS CEDEX 16	Principal mode d'admission : Sur titres Période : juin / juillet	Tél. +33 (0)1 44 05 41 57 E-Mail : patricia.dessans@dauphine.fr Site Web : <a href="http://www.dauphine.fr/ufrmd">http://www.dauphine.fr/ufrmd</a>
<b>ENSAE (Paris)</b> École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique 3 avenue Pierre Larousse 92245 MALAKOFF CEDEX	Principal mode d'admission : Concours Période : avril / mai	Tél. +33 (0)1 41 17 65 25 E-Mail : info@ensae.fr Site Web : <a href="http://www.ensae.fr">http://www.ensae.fr</a>
<b>ESSEC (Cergy-Pontoise)</b> École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales Avenue Bernard Hirsch – BP 105 95021 CERGY PONTOISE CEDEX	Principal mode d'admission : Concours Période : mai / juillet	Tél. +33 (0)1 34 43 30 00 E-Mail : indigo@essec.fr Site Web : <a href="http://www.essec.fr">http://www.essec.fr</a>
<b>CNAM (Paris)</b> Conservatoire National des Arts et Métiers Chaire d'Assurance 2 rue Conté 75003 PARIS	Principal mode d'admission : Inscription libre Période : septembre	Tél. +33 (0)1 40 27 21 02 E-Mail : denonfou@cnam.fr Site Web : <a href="http://www.cnam.fr">http://www.cnam.fr</a>
<b>CEA (Paris)</b> Centre d'Études Actuarielles 4 rue Chauveau Lagarde 75008 PARIS	Principal mode d'admission : Sur titres Période : septembre/octobre	Tél. +33 (0)1 44 51 72 72 E-Mail : jeanberthon@compuserve.com
<b>Collège des Ingénieurs (Paris)</b> 49 rue de l'Université 75007 PARIS	Principal mode d'admission : Sur titres Période : juin	Tél. +33 (0)1 49 54 72 60 E-Mail : amotte@cdi.fr Site Web : <a href="http://www.cdi.fr">http://www.cdi.fr</a>

# Institut des Actuaires

*L'Institut des Actuaires a pour objectif de promouvoir un actuariat de qualité au service du public, d'améliorer la reconnaissance et la réputation de la profession d'Actuaire en France et dans le monde en réaffirmant qu'elle doit être exercée par des professionnels diplômés pour préserver les intérêts du public.*

*Son ambition est de contribuer au développement des mathématiques appliquées aux domaines financier, économique et social ainsi qu'à la progression de la science actuarielle, sa connaissance et ses applications.*

*Garant de l'éthique professionnelle, l'Institut des Actuaires facilite les relations de ses membres avec les acteurs du monde de l'assurance, la prévoyance, la retraite, la réassurance et le contrôle, la banque et la gestion d'actifs, l'industrie, le conseil et l'enseignement.*

*L'Institut des Actuaires a trois missions principales : représenter la profession ; organiser en termes de normes, d'usages et de déontologie ; contrôler la conformité du niveau scientifique des formations et du perfectionnement aux standards internationaux.*

## Organisation générale

### Conseil d'administration

avant l'assemblée générale du 13 juin 2002

<i>Président</i>	François DELAVENNE
<i>Vice-président</i>	Marie-Thérèse LANCE
<i>Secrétaire général</i>	Christophe EBERLE
<i>Trésorier</i>	Charles VINCENSINI
<i>Secrétaire général adjoint</i>	Bernard MATHIEU
<i>Trésorier adjoint</i>	Norbert GAUTRON
<i>Administrateurs</i>	Thomas BEHAR Frédéric BERNHEIM Daniel BLANCHARD Hélène DUBOIS Jean-Michel EYRAUD Christian FETTIG Michel LAPARRA Régis de LAROUILLIERE Véronique MATTEI Christian PARTRAT Patrick PICARD Michel PIERMAY Thierry POINCELIN Gilles THIVANT

### Comité de direction

<i>Délégué général</i>	Jean BERTHON
	Thomas BEHAR François DELAVENNE Pierre LACOSTE Charles LEVI Pierre MANCINI Christian PARTRAT Patrick PICARD Thierry POINCELIN
<i>Secrétaire</i>	Éliane ROULAND

### Comité d'Audit

Pierre PETAUTON, *président*  
Brigitte ECARY  
Philippe GOUBEAULT  
Yann QUERE  
Raphaël RIMELIN  
Pascale RUY

### Comité des Sages

Jean ARVIS  
Hans BUHLMANN  
Daniel DEGUEN  
Roger PAPAZ  
Jean PICOT

## Commission scientifique

Michel LAPARRA, *président*  
Jean-Luc BESSON  
Arnaud CLEMENT-GRANDCOURT  
Amédée de CLERMONT TONNERRE  
Michel CROUHY  
Christian FETTIG  
Christophe GUILLERMARD  
Pierre PETAUTON  
Alkis TSIMARATOS

## Commission de qualification

Michel PIERMAY, *président*  
Philippe CAMUS  
Jean-François DEBROIS  
Humbert de FRESNOYE  
Daniel HUGUEL  
Xavier LE MINOR  
Michel LUCAS  
Jean-Marie NESSI  
Bernard POTTIER, *secrétaire*  
Christian PRINCE  
Alain WICKER  
Joël WINTER

## Commission de déontologie

Marie-Thérèse LANCE, *président*  
Bruno BAUME  
Philippe BERQUIN  
Jean BERTHON  
Jean-François CHADELAT  
Pierre LACOSTE  
Jérôme NEBOUT

## Jury

Lucien ALLARD-JACQUIN  
Bernard ALTARIBA  
Jean-Luc AURE  
Philippe BERQUIN  
Jean BERTHON  
Jean-Luc BESSON  
Philippe BIENAIME  
Jacques CHEVALIER  
Arnaud CLEMENT-GRANDCOURT  
Amédée de CLERMONT TONNERRE  
Arnaud COHEN  
Olivia COLLET  
Gérard CROSET  
Jean-Pierre DIAZ  
Brigitte ECARY  
Stéphane FREY  
Nicolas FRIEDERICH  
Michel FROMENTEAU  
Véronique GIUBERGIA  
Christophe GUILLERMARD  
Gaél HIERNARD  
Sylvie HULIN  
Olivier KERDRAON

Edouard KNOBLOCH  
Richard KOMARNICKI  
Hervé LE BORGNE  
Xavier LE MINOR  
Patrick LEMOINE  
Charles LEVI  
Gilles MARET  
Stéphane MENART  
Philippe METAIS  
Jérôme NEBOUT  
Nathalie MUHLHEIM-PAILOT  
Pierre PETAUTON  
Florence PICARD  
Patrice PINEL  
Yann QUERE  
Ghislaine ROYER  
Alain TOSETTI  
Alkis TSIMARATOS  
Martine VAREILLES  
Jérôme VIGNANCOUR  
Marc WISZNIAK  
Alain ZWEIBRUCKER

## Commission d'agrément

**COMMISSION D'AGREMENT DES ACTUAIRES HABILITES A  
CERTIFIER LES TABLES DE MORTALITE ET LES LOIS DE  
MAINTIEN EN INCAPACITE DE TRAVAIL ET EN INVALIDITE.**

Thierry POINCELIN, *président*  
Christian BASTARD  
Daniel BLANCHARD  
Edouard de BONNAFOS  
Hervé BOUCLIER  
Jean-Paul CHALLET  
Yves COUTURIER  
Bruno FELIX  
Georges GEFFROY  
Christian GOMMES  
Philippe GOUBEAULT  
Jean-Yves HERMENIER

Jean-Claude JEGOU  
Jean-Paul LACAM  
Gilles MARET  
Xavier MARTIN SAINT LEON  
Pierre MASCOMERE  
Bernard PARIS  
Christian PARTRAT  
Patrick PICARD  
Jean-Philippe REGAT  
Daniel SERANT  
Jules SITBON  
Gilles THIVANT  
Dominique Alain TURCO  
Martine VAREILLES  
Joseph WAJNSZTOK

## Les départements professionnels

### • Département **Accréditation**

Dans le cadre de ce département dirigé par Thomas Behar, l'Institut :

- décerne le titre de membre de l'Institut des Actuaire ;
- agréé les membres pour la certification ;
- tient et diffuse le tableau unique des Actuaire.

Le département s'appuie sur la commission de qualification et la commission d'agrément.

### • Département **Règles professionnelles**

Dans le cadre de ce département dirigé par Pierre Lacoste, l'Institut :

- établit les règles professionnelles (déontologie, normes et pratiques) ;
- sanctionne les manquements aux règles professionnelles ;
- organise la responsabilité professionnelle.

Le département s'appuie sur la commission de déontologie, la commission de discipline, et la commission d'appel.

### • Département **Groupes de travail**

Dans le cadre de ce département dirigé par Thierry Poincelin, l'Institut :

- participe aux travaux des comités techniques du groupe consultatif et de l'AAI ;
- répond aux demandes et constitue des groupes de travail ;
- émet des avis et recommandations dans le domaine technique.

Pour mener à bien ses missions, le département s'appuie sur la commission comptable, la commission "actif-passif", la commission "dommages", la commission "solvabilité", la commission "réassurance", la commission "assurances de personnes", la commission "banque et finances".

## Les départements scientifiques

### • Département **Formation**

Dans le cadre de ce département dirigé par Patrice Picard, l'Institut :

- contrôle la conformité des formations d'Actuaire aux normes AAI ;
- reconnaît les formations d'Actuaire ;
- coordonne et s'assure des moyens mis en œuvre par les formations.

Pour mener à bien ses missions, le département s'appuie sur la commission scientifique et le jury.

### • Département **Recherche et Développement**

Dans le cadre de ce département dirigé par Christian Partrat, l'Institut :

- encourage et accompagne les travaux de recherche en vue des congrès et colloques ;
- publie le Bulletin Français d'Actuariat ;
- met en place une bibliothèque scientifique et professionnelle.

Pour mener à bien ses missions, le département s'appuie sur les stagiaires de fin d'études, les formations d'Actuaire, les laboratoires de recherche et les colloques scientifiques.

### • Département **Perfectionnement**

Dans le cadre de ce département dirigé par Charles Lévi, l'Institut :

- arrête et encourage la formation au niveau du perfectionnement des Actuaire ;
- dirige les programmes de perfectionnement
- organise les moyens mis en œuvre pour le perfectionnement

Pour mener à bien ses missions, le département s'appuie sur le CPA (Centre de Perfectionnement des Actuaire) qui organise : séminaires, summer school, et actions de perfectionnement.

## Les départements fonctionnels

### • Département **Relations extérieures**

Dans le cadre de ce département dirigé par Pierre Mancini, l'Institut :

- organise la représentation de la profession ;
- coopère avec les autorités et les organismes professionnels ;
- participe aux échanges internationaux.

Pour mener à bien ses missions, le département s'appuie sur les représentants permanents, les correspondants permanents et les chargés de missions.

### • Département **Communication**

Dans le cadre de ce département dirigé par François Delavenne, l'Institut :

- organise des réunions périodiques ;
- informe les Actuaire et les partenaires ;
- facilite le recrutement des candidats aux concours d'entrée aux formations d'Actuaire.

Pour mener à bien ses missions, le département organise des réunions (congrès, journées d'études), coordonne les publications (BFA, Année actuarielle), les communiqués et le site web [www.institutdesactuaire.com](http://www.institutdesactuaire.com).

### • Département **Secrétariat central**

Dans le cadre de ce département dirigé par Jean Berthon, l'Institut :

- assure la représentation auprès de l'AAI et du Groupe Consultatif Européen
- organise le fonctionnement de la Maison des Actuaire
- centralise et traite les échanges d'informations entre Actuaire (correspondance, agenda, annuaires).

## Journées d'études de Biarritz

La Fédération Française des Actuaire et le Syndicat des Actuaire Conseil et Experts Indépendants ont tenu leurs journées d'études annuelles à Biarritz du 26 au 29 septembre 2001. Ces journées ont rencontré, comme les années précédentes, un vif succès. Elles portaient sur les thèmes suivants : "faut-il abandonner les Tables par Génération ?" et "La solvabilité : un défi pour les Actuaire..."

### LA JOURNÉE D'ÉTUDES DU S.A.C.E.I.

a permis à la fois de réfléchir aux méthodes de corrélation et d'extrapolation des données, mais également de s'interroger sur les causalités afin d'améliorer les modèles et les projections.

### LA MORTALITÉ DES FUMEURS

par le Dr Albert Hirsch, Professeur des Universités et Chef de Service de Pneumologie à l'Hôpital Saint Louis

Après avoir rappelé que le tabac est la première cause de mortalité précoce évitable en France, le Professeur Hirsch a expliqué que le tabagisme est avant tout un phénomène de long terme. Ce qui aggrave la mortalité n'est pas tant le nombre de cigarettes quotidiennes que le nombre d'années de consommation. Les effets commencent à survenir des années après la première cigarette. Un fumeur sur deux meurt pour cause de tabagisme. Et parmi ces décès, un sur deux est prématuré. Le comportement des femmes en la matière est décalé par rapport à celui des hommes d'au moins vingt ans. Alors que la mortalité masculine pour tabagisme s'est stabilisée, celle des femmes rejoint progressivement le niveau masculin. Le problème du tabagisme est avant tout un problème économique ; le Professeur Hirsch a tenu à préciser qu'il fallait être vigilant sur la consommation des jeunes, et briser l'image positive véhiculée par les médias sur le sujet.

### LES MÉTHODES DE LISSAGE

par Jacques Chevalier, Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, directeur de l'ISUP et directeur des études du CEA

Jacques Chevalier a expliqué qu'on ne pouvait pas

faire un bon lissage sans réfléchir "en physicien", c'est-à-dire sans avoir une bonne représentation mentale du phénomène qu'on cherche à lisser. Il a alors expliqué différentes méthodes de lissage polynomial et fourni d'utiles contre-exemples.

### INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : MODÈLE DE MORTALITÉ POUR ACTUAIRE

par Willem Jan Willemse, Ph. D.,  
ingénieur en informatique

Willem Jan Willemse a présenté à l'auditoire un logiciel permettant de calculer toutes les valeurs actuarielles courantes. Ce logiciel peut être totalement paramétré, il vérifie lui-même les problèmes de convergence des valeurs.

### LA CERTIFICATION DES TABLES ET LA COMMISSION D'AGRÈMENT

par Thierry Poincelin, Président de la Commission d'agrément des Actuaire habilités à certifier les tables de mortalité et les lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité

Thierry Poincelin a débuté son exposé par un historique de la Commission d'agrément, en soulignant le fait que pour la première fois en 1993 le mot « Actuaire » est apparu dans la loi. Il a ensuite rappelé le fonctionnement et la procédure d'habilitation et de suivi d'agrément de la Commission.

### LES RENTES VIAGÈRES : MORTALITÉ D'EXPÉRIENCE ET RÉASSURANCE

par Sophie Terrier, responsable de l'Actuariat chez Zurich Ré

Sophie Terrier a présenté ses travaux réalisés sur les rentes viagères à partir d'une base de données de la CNP. La création de tables de mortalité d'expérience par génération lui a permis de mettre en exergue que si le produit étudié réalisait des profits immédiats, la longévité des rentiers apporterait des pertes futures. Elle a alors développé les possibilités de réassurance de ce portefeuille.

### LA MORTALITÉ DES DÉPENDANTS

par Gilles Depommier, Directeur associé, Fixage

## Relations internationales Congrès 2006



La France a été choisie par l'Association actuarielle Internationale pour organiser le 28<sup>e</sup> congrès international d'Actuaire du 28 mai au 3 juin 2006. Nous sommes très honorés que les Actuaire les plus éminents du monde de l'Assurance, de la Banque, de la Finance et de la Retraite aient accepté de faire partie de l'Association organisatrice. Claude Bébéar en a pris la présidence. Il sera secondé dans cette mission par Jean Berthon, ancien Président de l'AAI, Délégué Général de l'Institut des Actuaire, Vice-président du Comité du Congrès. Les réunions se tiendront au Palais des Congrès les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Des excursions en France et en région parisienne seront organisées le mercredi pour les congressistes. Le Comité scientifique, présidé par Michel Piermay a préparé un pré-programme qui servira de base à l'élaboration du programme définitif. Une large participation des Actuaire français et étrangers et de leurs associations nationales sera nécessaire pour définir les thèmes finaux à retenir. Le programme sera présenté sous la forme de sessions parallèles, organisées de façon à favoriser au maximum l'intervention active des participants, et nous espérons recevoir de nombreux papiers tant scientifiques que techniques qui apporteront ainsi une très forte contribution au développement de notre profession et un très fort enrichissement individuel.

Pour toutes informations complémentaires sur l'organisation du Congrès, et pour toute proposition d'aide et de soutien, n'hésitez à nous contacter à [info@ica2006.com](mailto:info@ica2006.com).

Gilles Depommier a présenté un exposé sur la mortalité d'un portefeuille de 500 dépendants provenant d'un portefeuille d'assurés d'une mutuelle. Cette étude lui a permis de mettre en évidence l'influence du facteur «âge à l'entrée» sur la mortalité des dépendants.

En final, une table ronde s'est tenue sur les tables prospectives, animée par Jacques Léon-Marinolfi (Euract) et François Lusson (JWA) au cours de laquelle les participants sont convenus de l'insuffisance d'une table de type TPG, notamment par absence de différenciation sur le sexe, et ont insisté sur le poids de l'anti-sélection dans les rentes viagères.

La synthèse de la journée a été faite par Michel Piermay. Il a émis l'idée qu'il était possible d'utiliser suivant les besoins des tables différentes : une table « concurrentielle » pour la tarification, une table « prudentielle » pour la constitution des réserves, et une table « réaliste » pour la gestion Actif/Passif du produit et le pilotage du bilan dans la durée. Il a également fait remarquer que la segmentation des tables permettrait de lutter contre ce problème d'anti-sélection. C'est bien une opportunité pour les Actuaire que de développer des tables adaptées à chaque cas plutôt que d'appliquer dans tous les domaines une table unique.

### LA JOURNÉE D'ÉTUDES DE LA FFA

a permis de faire le point sur la notion de solvabilité vue au travers de différents acteurs et différents métiers ; de découvrir de nouvelles approches et de nouvelles méthodes et outils utiles à l'exercice de la profession d'Actuaire.

### LA SOLVABILITÉ

vue par les principaux acteurs du marché.

Alain Tosetti, Commissaire Contrôleur Général des Assurances, a proposé la notion de solvabilité prospective mettant l'accent sur la question fondamentale : la compagnie restera-t-elle capable de remplir ses engagements dans un futur «raisonnablement prévisible», mais aussi face à des circonstances défavorables. Il a souligné la spécificité de la

formation d'Actuaire, les Actuaires devant jouer un rôle important en France, non pas par obligation réglementaire mais parce que leur professionnalisme est nécessaire dans les Compagnies d'assurance, dans les sociétés d'audit et au sein des autorités de contrôle.

François Marc Durand, Membre du Directoire de Groupama -Gan, a quant à lui abordé les contraintes inhérentes à la marge de solvabilité et au calcul de certaines provisions (PAF, PRE, CAPI) en mettant en lumière leurs faiblesses, provisions ponctuelles et inadaptées, qualité du passif mal prise en compte et risque actif-passif mal mesuré. Francis Canterini, Directeur financier adjoint du Crédit Lyonnais, pour sa part, a traité de la solvabilité des banques, passant en revue la réforme Mc Donough et détaillant les types de risques pris en compte ainsi que la méthodologie de modélisation et notation interne proposée. En conclusion, il a rappelé la position des banques françaises sur ce sujet :

- améliorer la prise en compte des risques de crédit ;
- revoir la prise en compte du risque opérationnel ;
- éviter les distorsions de concurrence
- favoriser la mise en place de notations internes ;
- revoir le calendrier;

Yann Le Pallec, Directeur, Services Financiers (Assurances), de Standard & Poor's, a exprimé le point de vue d'une agence de notation, en précisant le cadre de son analyse et de l'appréciation de la solidité financière des compagnies :

- risques liés à l'industrie ;
- position concurrentielle ;
- management et stratégie ;
- performance opérationnelle ;
- capitalisation ;
- investissements / liquidité ;
- flexibilité financière ;

et concluant sur la démarche interactive de la notation et sa dimension quantitative et qualitative.

Olivier Fliche, expert national détaché, a exposé l'état actuel des travaux de la Commission Européenne dans le domaine de la solvabilité (projet Solvency 2). Après un rappel historique, il a résumé le processus suivi et en particulier présenté l'étude conduite par KPMG puis mis en lumière les évolutions proposées sur ces bases par la Commission, décrivant les différentes étapes à venir et les travaux en cours. Viviane Leflaive, Commissaire Contrôleur des Assurances, a terminé l'ensemble de ces présentations en dressant un panorama très exhaustif de la réglementation et du contrôle de la solvabilité dans les pays de l'OCDE. En conclusion, une table ronde présidée par François Delavenne, Président de la Fédération Française des Actuaires, a permis d'aborder les convergences des approches actuarielles dans le domaine de l'assurance et la finance et de la banque ainsi que la notion de responsabilité et de conformité.

Sur les plans scientifique et technique, Christian Partrat, professeur à l'ISFA, Christian Robert, professeur à l'ENSAE et Arthur Charpentier (FFSA) ont présenté la notion de dépendance appliquée en assurance et finance et l'application de la théorie des Copulas à la modélisation de cette dépendance dans les domaines de la tarification, de l'évaluation et de la solvabilité. Trois ateliers séparés ont ensuite fonctionné, l'un sur l'application du concept de Value at Risk à des systèmes d'assurance collective ou de retraite, animé par Vincent Chabaille (M&G Actuariat), le second consacré à la modélisation stochastique des actifs financiers par Patrice Palsky (Fractales) et le dernier à la présentation par Richard Pearce (Swiss Re) d'un modèle d'analyse financière dynamique. ■

## LES JOURNÉES D'ÉTUDES DE COLMAR du 26 au 28 septembre 2002

Les thèmes proposés cette année sont les suivants :

Judi 26 septembre 2002 : journée d'études du S.A.C.E.I.  
**L'ACTUAIRE-CONSEIL ET LES FUSIONS ACQUISITIONS**

Vendredi 27 septembre 2002 : journée d'études de l'Institut des Actuaires.  
**RETRAITES, FONDS DE PENSIONS : LE DÉBAT**

Au cours de cette dernière journée, les Actuaires pourront participer, en toute liberté, à l'élaboration de la contribution de l'Institut des Actuaires à ce débat de société.

## Tableau des Actuaires

Le tableau des Actuaires a été constitué pour la première fois en 2002 à la suite de la création de l'Institut des Actuaires. Il comprend tous les Actuaires exerçant activement la profession d'Actuaire : les Actuaires agrégés (signalés par une astérisque "\*"), les Actuaires qualifiés et les Actuaires associés. (extrait du tableau unique des Actuaires arrêté le 30 avril 2002)

### ACTUARIES AGRÉGÉS (\*) ET QUALIFIÉS

A		B	
ABDEL-GHANY ANNE	1993	BARAN MARC	1998
ABIVEN ERWAN	1999	BARBERIS PIERRE	1965
ABIVEN LAURENCE	1998	BARBEY GUYLAINE	1997
ACAR EMMANUEL	1991	BARBIER HENRI	1939
ACCOVER CELINE	1997	BAREAU THIERRY	1988
ADAM ALEXANDRE	1998	BAREIRE MAXIME (*)	1978
ADAM ESTELLE	2001	BARRAL OLIVIER	2001
ADAM-GUILLAUME ARIANE	1990	BARRET PHILIPPE	1993
AGNUS CAROLINE	1989	BARTHELEMY OLIVIER	1995
AGUERBAL HAMID	1999	BARTHOLIN FRANÇOIS	2001
AHMED SALEM OULD HABIB	1998	BASLE GILDAS	1998
AINOUZ DOMINIQUE	1979	BASSIER SANDRINE	1999
AKOUI HERVE	1988	BASTARD CHRISTIAN	1975
ALBERT FRANCOISE	1943	BATTINI MARIE-FRANÇOISE	1994
ALBERTINI PHILIPPE	1989	BAUCHOT DELPHINE	2000
ALBIGOT JEAN-GABRIEL	1998	BAUD MICHEL	1996
ALBOUY MARIE-BRIGITTE	1998	BAUDIER PHILIPPE	1996
ALDON JEAN-PIERRE	1994	BAUDON CHRISTIAN	1987
ALGARRON JACQUES	1985	BAUDRY SAMUEL	2002
ALLAIRE FRANCK	1998	BAUDUIN LAURENCE	1998
ALLARD-JACQUIN LUCIEN	1966	BAUER DANIEL	1988
ALTARIBA BERNARD	1990	BAUM FREDERIC	1991
ALTARIBA LYDIA	1990	BAUME BRUNO	1972
AMZALLAG JACQUES (*)	1972	BAVIERE CHRISTOPHE	1996
ANCELIN JEAN-MARIE	1985	BEAUJOUAN GUILLAUME	1999
ANDONOV-SINDZINGRE D.	1986	BEAUMIN PIERRE	1985
ANDOUART CHRISTINE	1993	BEAUTEEMS JEAN-FRANÇOIS	1994
ANDRIAMANANTENA VOAHARANA	1994	BEAUVOIS LAURENCE	1991
ANIAKOU SPENCER	1998	BEBEAR CLAUDE (*)	1958
ANTALIK MICHEL	1978	BEDUNEAU GHISLAIN	1979
ANTALIK MONIQUE	1979	BEHAR PATRICK	1992
ARABEYRE VALERIE	1994	BEHAU THOMAS	1995
ARMAGNAT LOUIS	1969	BEJAOUI NABIL	1998
ARNAL PIERRE	1992	BELGUISE OLIVIER	2001
ARNAUD MARC	1976	BELHASSEN PIERRE	1991
ARNOULD MICHEL	1986	BELHOMME CHRISTOPHE	1999
ARNSWALD ALAIN	1994	BELIN RENE	1950
ARRAGO ANDRE	1976	BELIN THIERRY	1985
ARRONDEAU JACQUES	1975	BELLANGER EMERIC	1995
ASSOUAD GEORGES	1948	BELLIARD CHANTAL	1980
ASTIER RENÉ (*)	1961	BELLOC DAVID	2000
ASTRUC DANIEL	1974	BELLON SYLVIE	1997
ATTAL JOHAN	2002	BELMONT ALAIN	1977
ATTALI JEAN-GABRIEL	1994	BELOEUVRE VALERIE	1998
AUBINEAU HELENE	1989	BENEPLANC GILLES	1989
AUDOLI OLIVIER	2000	BENEZECH ETIENNE	1950
AUJOUX DIDIER	1994	BEN HADJ HAMIDA DALILA	1988
AURELLY FLORENCE	1988	BEN-HENIA KAIS	2000
AURELLY PIERRE	1988	BENOIT CORINE	2000
AYARD-CANTET NATHALIE	1996	BENSALEM LILA	1999
AYMARD JEAN-MICHEL	1965	BEQUET ERIC	1994
AYRINHAC DANIELLE	1990	BERA MICHEL	1985
		BERAUD-GRAVILLON GENEVIEVE	1990
		BERCHATSKY CLAIRE	2000
		BERGER MARC	2000
		BERGER PHILIPPE	1978
		BERGUIN FLORENCE	1992
		BERGUIN PATRICK	1993
		BERNARD PHILIPPE	1992
		BERNARDI PHILIPPE	1990
		BERNAT SERGE	1989
		BERNAUDAT MARTINE	1992
		BERNHEIM DORIS	1997
		BERNHEIM FREDERIC	1989
		BEROUD GEORGES-MARIE	1956
		BERQUIN PHILIPPE	1972
		BERREBY SOPHIE	1998
		BERREZ FABIENNE	1987
BAESEN ERIC	1997	BERROU BENOIT	2001
BAETSLE REMI	2001	BERRUYER OLIVIER	1998
BAGCI HUSEYIN	1999	BERTHAUT LAURENT	1999
BAGHDIGUIAN ERIC	1996	BERTHOIX FRANCIS	2001
BAGUR ANNE-LISE	2000	BERTHON JEAN (*)	1972
BAILLEUL BERNARD	1987	BERTHOUX ANNIE	1980
BAILLY ALEXIS	2000	BERTHOUX ERIC	1981
BALANSARD ERIC	1992	BERTHOUX THIERRY	1978
BALCON PASCALE	2001	BERTIN HUGUES	1999
BALTHAZARD PIERRE	1994	BERTRAND JEAN-PAUL	1983
		BESSALEM GUILLAUME	2001
		BESSON EMMANUEL	1994
		BEUGIN FRANÇOIS	2000
		BEULZE YANN-HERVE	1986
		BEZAT PHILIPPE-ANTOINE	2000
		BIANCHI JEAN-LUC	1990
		BICHOT GABRIEL	1990
		BIED-CHARRETION PASCAL	1994
		BIENAIME NATHALIE	1998
		BIENAIME PHILIPPE	1997
		BIENVENU NATHANIEL	1999
		BIGUET GAELLE	2001
		BILGER CLAIRE	1998
		BILLARD DE SAINT-LAUMER J.	1962
		BILLAUD ERIC	1987
		BILLET DANIEL	1990
		BIRON FRANCIS	1992
		BLANC DENIS	1992
		BLANC PIERRE-LOUIS	1996
		BLANCHARD DANIEL (*)	1975
		BLANCHET MAURICE	1972
		BLANQUART BERTRAND	1993
		BLATTNER CELINE	1998
		BLEIN PHILIPPE	1989
		BLIN SANDRINE	1999
		BLOCH MARCEL	1939
		BLONDEL REGINALD	1985
		BLONDIAUX JEAN-MARC	1989
		BLUM ROBERT	1974
		BLUMBERGER OLIVIER	2001
		BOCHATON PASCALE	1983
		BOCQUAIRE EDITH	1976
		BODIN ERIC	1994
		BODO JEAN-STEPHANE	1994
		BOEHLER CHRISTOPHE	1994
		BOILEAU MARC-ANDRE	1977
		BOIT FRANÇOIS	1997
		BOITHIOT PIERRE	1993
		BOIZOT DIDIER	1990
		BOKOBZA SIMON	1977
		BONDERF PIERRE	1993
		BONIFACIO JEAN-MARC	1991
		BONNAMY CLEMENT	2001
		BONNARD JACQUES	1976
		BONNASSIEUX MARC	1991
		BONNEAU PIERRE (*)	1949
		BONNET CHRISTEL	1999
		BONNET CHRISTINE	1999
		BONNET ETIENNE	1999
		BONNET YANICK	1989
		BONTOUX ANNE	1996
		BONZON-RANCILLAC PASCALE	1994
		BOONE DOMINIQUE	1991
		BORDE PHILIPPE	1997
		BORDI JEAN PHILIPPE	2000
		BOUCCARA PATRICK	1990
		BOUCHAIB RACHID	1995
		BOUCHARD MICAEL	1998
		BOUDIER ALAIN	1984
		BOUE CELINE	1999
		BOUGAREL FRANCK	2002
		BOUGHALEB ALI	1995
		BOUGON BERTRAND	1994
		BOUILLE CHRISTINE	2002
		BOULANGER FREDERIC	1994
		BOULAY JEAN-LOUIS	1983
		BOULIER JEAN-FRANÇOIS	1996
		BOULIN FREDERIC	1994
		BOULLENGER FREDERIC	2000
		BOUQUEROD YVES	1968
		BOUQUET LIONEL	2000
		BOUQUIN JEAN-PAUL	1968
		BOURDIN OLIVIER	1994
		BOURE NICOLAS	1995
		BOURGEOIS PHILIPPE	1987
		BOURGEOIS SYLVIE	1976
		BOURMAULT DAVID	1998
		BOUTCHICHE MENOVAR	1987
		BOUTIER GREGORY	2000
		BOUTREUX NATHALIE	1994
		BOUTROU DAVID	2000
		BOUYRI NICOLAS	1997
		BOUVET MARTINE	1981
		BOUVIER FRANCIS	1997
		BOWMAKER RICHARD	2000
		BOYANCE PHILIPPE	1988
		BOYER JEAN-MARC	1994
		BRAILLARD PAUL	1998
		BRAMI JULIEN	1997
		BRAMOLLE ERIC	1997
		BRAND CYRILLE	1991
		BRAS JEAN-LUC	1991
		BRASSIER DIDIER	1980
		BRASSIER DOMINIQUE	1985
		BREBION CHRISTIAN	1970
		BREITBURD AMELIE	2000
		BRESSON-BIOJOUT MARIE	2000
		BRETON MICHEL	1968
		BRICHATON PASCALE	1974
		BRIFFAUT WILLIAM	1989
		BRITON ISABELLE	1992
		BROM-DEGERMANN CLAUDINE	1983
		BROQUET ETIENNE	1987
		BROSSART FABRICE	1997
		BROUSSOUX PASCAL	1989
		BROYELLE PASCALE	1995
		BRUGERE-TIGNARD EVELYNE	1985
		BRUN ARNAUD	2001
		BRUN ERIC	1993
		BRUNEL JEAN-PAUL	1976
		BRUNET AURELIE	2001
		BRUNET JEAN	2001
		BRUNO CHRISTOPHE	1989
		BUAUD FRANÇOIS	1993
		BUCCHINI FRANÇOIS	1992
		BUCHARD EMMANUEL	1997
		BUFFET CELINE	2001
		BUHLMANN LAURENT	1992
		BUI VAN KHOA	1992
		BUZARD JEAN-MICHEL	1997
		BURGER ARNAUD	1999
		BURGER HERVE	1992
		BURGER PHILIPPE	1994
		BURQ-CERON MARCELA	1999
		BURRER JOSCELIN	1992
		BURTIN ALAIN	1992



BUSSIERE CELINE	2001	CHENAIS MARC	2000	CROCICCHIA PIERRE-XAVIER	1987
BUTEL BENOIT	1996	CHENARD CECILE	1999	CROCOMBETTE JEAN-BAPTISTE	1986
BYRNE FERDIA	1999	CHENARD PIERRE	1999	CROSET GERARD	1970
		CHERON FLORENCE	1978	CROZET JEAN-BERNARD	1994
		CHEVALIER ARNAUD	1994	CRUGNOLA JEROME	2001
		CHEVE JEAN-PAUL	1989	CUDENNEC CYRIL	1999
		CHEVREAU ALAIN	1975	CUNIOT GISELE	1993
		CHEYMOL MARIE-CHRISTINE	1979	CUVILLIER GILLES	2000
		CHEYNET PASCALE	1992		
		CHICHE YVES	1966		
		CHIDIAC PIERRE	2001		
		CHOL JEAN-PHILIPPE	1993		
		CHOLLET JEAN-CLAUDE	1972		
		CHOU PHILIPPE	1993		
		CHRISTOPHE ISABELLE	1987		
		CHUPIN HUGUES	1995		
		CILOT CATHERINE	1986		
		CINOTTI MICHEL	1998		
		CLAUDEL CHRISTOPHE	2000		
		CLAUDIN HERVE	1993		
		CLAUSS NATHALIE	1995		
		CLAUZEL PATRICK	1974		
		CLEMENT SANDRINE	1996		
		CLEMENT-GRANDCOURT A. (*)	1971		
		CLERMONT TONNERRE AMEDEC	1996		
		CLEUVENOT DENISE	1966		
		CLEUVENOT PIERRE-FOURIER	1966		
		CLUZEL CORINNE	1993		
		COCHET LAURENT	1993		
		COCHET LAURENT	2000		
		CODET EMMANUEL	1998		
		COEURE FLORENT	1984		
		COGNAC CHRISTELLE	1995		
		COHEN ALBERT	1985		
		COHEN ARNAUD	1997		
		COHEN EMMANUELLE	1998		
		COHEN LEONARD	1993		
		COHEN MARC	1981		
		COHEN PATRICE	1998		
		COHEN QUITTERIE	1998		
		COHEN VALERIE	1999		
		COLIN BERNARD	1987		
		COLLARD ALEXANDRE	1998		
		COLLET OLIVIA	1997		
		CENREAU CATHERINE	1973		
		CEOLIN DOMINIQUE	1993		
		CESARI ODETTE	1987		
		CHABAILLE VINCENT	2001		
		CHADELAT JEAN-FRANCOIS	1971		
		CHAFFIOTTE HENRI	1995		
		CHAHINIAN JANE ANAID	2000		
		CHALIN CYRIL	1999		
		CHALLET JEAN-PAUL	1974		
		CHAMPIGNEULLE PHILIPPE	1980		
		CHANG PEI-YI	2000		
		CHANON ISABELLE	1999		
		CHAPELLE NATHALIE	1994		
		CHAPELON REMI	1999		
		CHAPPELLIER STEPHANE	1994		
		CHARDONNET LAURENT	1997		
		CHARMOIS JEAN	1975		
		CHARTIER PHILIPPE	1972		
		CHARTIER STEPHANIE	1994		
		CHASSAIN CLAUDE FLORENCE	1996		
		CHASSELOUP DE CHATILLON P.	2001		
		CHASSON JEAN-LUC	1994		
		CHATARD EMMANUEL	1996		
		CHATELLIER ISABELLE	1992		
		CHAUDERLOT XAVIER	1988		
		CHAUDOIR MICHAEL	1992		
		CHAUVET FRANCOIS	1993		
		CHAUVIN JEAN-LOUIS	1973		
		CHAZAL GWENAEL	1997		
		CHAZAL VERONIQUE	1983		
		CHELBI MALEK	2000		
		CHEMAMA GREGORY	2001		
		CHEMINAUD ARIEL	1986		

C

D

E

F

G

I

J

H

DUREU SOPHIE	2001	FORICHER EMMANUEL	1994	GIUBERGIA VERONIQUE	1990	HASSAN HERVE	1986
DUREUIL GILLES	1994	FOUBERT BRUNO	2001	GLEIZES MICHEL	1990	HAUCHARD CONSTANCE	1996
DUREY MICHEL	1982	FOUCART DOMINIQUE	1993	GNANVO KELOME	1997	HAULIN DENIS	1978
DURIVAUX-ROTH CHRISTINE	1986	FOUCAULT CHARLY	1996	GOAS MATTHIEU	1997	HAY FRANCOIS-XAVIER	1992
DUROUSSEAU EMMANUEL	1989	FOUILLET MARIELLE	1997	GOBRY PASCAL	1986	HAYEM ALBERT	1989
DUROUSSEAU FLORENCE	1991	FOURNIER EUSABETH	1994	GODARD ALEXANDRE	1999	HAZAN MURIELLE	1995
DUTEIL GIL	1991	FOURNIER NICOLAS	1995	GODARD PIERRE-MICHAEL	2000	HEBERT VINCENT	1993
DUTEY CLAIRE	2000	FOURRIER FABRICE	1997	GODELLE NICOLAS	2000	HECKMANN FRANCOISE	1992
		FRAISSE MYRIAM	1980	GOMES PEDRO	2002	HEINRICH FREDERIC	2000
		FRANCOIS PHILIPPE	1998	GOMMES CHRISTIAN	1973	HELBRONNER CHARLES	2000
		FREIHA NAJI	1999	GONCALVES ISABELLE	1993	HELIAS JEAN-PIERRE	1992
		FREMOND PHILIPPE	1995	GONON LAURENT	1995	HELIOT HENRI	1964
		FREY JEAN	1981	GONON MARIE PIERRE	1995	HEMARD JEROME	1995
		FREY STEPHANE	1992	GORGE GUILLAUME	1994	HEMON JEAN-CLAUDE	1962
		FREYMANN DOROTHEE	2001	GOSTZOLA FRANCOIS	1996	HENRIET-GERMAIN LAURENCE	1994
		FREZZATO DAVID	2001	GOUBEAULT PHILIPPE	1988	HENRY PIERRE	1936
		FRIANT MARTINE	1995	GOUGAUD ROGER	1965	HEREL OLIVIER	1990
		FRIEDERICH NICOLAS	1991	GOUJET BRUNO	1968	HERISSARD MICHEL	1973
		FRIQUE MARIE-HELENE	1975	GOURINCHAS FABIENNE	1995	HERMANN JEAN CLAUDE	1958
		FRITSCH CHRISTOPHE	2000	GOUTHIERE CORINNE	1993	HERMENIER JEAN-YVES	1983
		FROMNTEAU MICHEL	1987	GRAASVOLL ISABELLE	1992	HERNANDEZ JEAN LOUIS	1993
		FRUCHART DANIEL	1975	GRAEFF FABIEN	1997	HEROUARD GUY	1988
				GRAND STEPHANE	2002	HERVE GWENAEL	1992
				GRANIER JEAN-LAURENT	1990	HESS CHRISTIAN	1973
				GRANIER-BLANC ANNE	1987	HESS MARIE-PASCALE	1976
				GRABILLE LUC	1995	HEZZE ALEXANDRE	1998
				GREGOIRE HENRI	1967	HIERNARD GAEL	1994
				GREGOIRE HENRI	1973	HIMEUR MEDHI	2000
				GRENIER REMI	1987	HIRTH NICOLAS	1997
				GRIGOROV VLADISLAV	1984	HOFFART JEAN-LUC	1993
				GRILLET-JACQUART MARIE-F.	2000	HOLDRINET PIERRE	1980
				GROLEAU THOMAS	1997	HONSEL TIPHAIN	2000
				GROLLEMUND JEAN-CHARLES	1991	HOREL VIVIANE	1995
				GROS MICHEL	1978	HORNECKER GILLES	2000
				GROUNIN MICHELINE (*)	1975	HOUGET ALEXANDRE	1995
				GUBIAN DANIEL	1973	HOVAN DELPHINE	1999
				GUCHET ALEXANDRE	1999	HUARD DE LA MARRE R. PAUL	1944
				GUEGUEN GWENOLA	2000	HUERGA MICHEL	1995
				GUEGUEN VINCENT	1997	HUET JEAN-CLAUDE	1990
				GUENARD HERVE	1973	HUG STEPHANE	1991
				GUENEE PHILIPPE	1965	HUGUEL DANIEL	1977
				GUENEE THIBAUT	2000	HULIN SYLVIE	1996
				GUENOLE GANAEL	1996	HUON DE KERMADEC TRISTAN	1997
				GUERARD JOEL	1976	HUSTER ERIC	1990
				GAUCHIER PIERRE	2000	HUTTNER-LECLERCO JULIE	1995
				GAUMET AURELIE	2000	HUYGHUES-BEAUFOND CLAUDE	1989
				GAUTHERON SEBASTIEN	2000		
				GAUTHRON THOMAS	1997		
				GAUTRON NORBERT	1992		
				GEFFROY GEORGES	1979		
				GEISSLER CHRISTOPHE	1988		
				GELE HELENE	1999		
				GELLION PIERRE	1966		
				GENDRE FRANCK	1989		
				GENELLE FRANCOIS	1982		
				GENOVOIS XAVIER	1999		
				GEORGEAIS SYLVIE	1995		
				GERARD ADELIN	2001		
				GERMAIN CARINE	1996		
				GERNATH ARNAUD	1995		
				GESSNER SEBASTIEN	2000		
				GIGUELAY RONAN	1998		
				GILBERT OPHELIE	1999		
				GILLES VALERIE	1995		
				GILLES-BRETON FLORENCE	1992		
				GINER NAVARRO ANGEL	1999		
				GINESTE EMMANUEL	1998		
				GIRARDOT PASCAL	1987		
				GIRARDOZ NICOLAS	1999		
				GIRES ERIC	1996		
				GIROST JOHANN	1996		
				GIRY AURELIE	1998		
				GISSLER CHRISTIAN	1992		

JOURDAN RAYMOND	1953
JOURDRIN GREGOR	1993
JOURNET JEAN	1967
JOUSSEAUME EDITH	1975
JOUSSEAUME JEAN-PHILIPPE	1975
JUBIN FRANÇOIS	1999
JUD SYLVIE	1989
JUILLARD CHRISTIAN	1972
JULIEN JEAN-YVES	1987
JULIENNE-ROUGET BEATRICE	1997
JUMEL HUBERT	2000

**K**

KA NADARAJA	2001
KACHELHOFFER ANNE	1992
KAHN MARCEL	1992
KALFON PATRICE	1999
KARTUN EDMOND	2001
KEITA FODE SAIDOU	1996
KERDRAON OLIVIER	1994
KERMORGANT CECILE	1999
KERNEIS FRANÇOIS	1982
KERNEUZET ISABELLE	1995
KERVILLA GILBERT	1979
KHALED MEHDI	2001
KIELBIK SERGE	1987
KIMMEL JEAN	1987
KINGUE JULES-VICTOR	1995
KIVU ILEANA	1986
KLEIN BAUER FRANÇOISE	1988
KNECHT CHRISTINE	2000
KNOBLOCH EDOUARD	1977
KOMARNICKI FRANÇOISE	1986
KOMARNICKI RICHARD (*)	1982
KOUROUMA AHMADOU	1959
KRIEF ALBERT	1977
KRIER BERNARD	1995
KRUSSIAN OHAN	1995
KUATE JAMES	1996
KUNTZ SEBASTIEN	1999
KUTEK PHILIPPE	1998
KUYPERS STEPHANIE	1989

**L**

LA VISTA PATRICIA	1992
LABILLOY BERTRAND	1993
LABONDE JEAN-LUC	1991
LABORDE JEAN	1962
LABORY HERVE	1975
LABOUREAU MATHILDE	1998
LACAM JEAN-PAUL	1977
LACOMBE CECILE	1977
LACOUR GUILLAUME	2000
LACROIX MAX	1933
LADURE JEAN-MAURICE	1997
LECOEUR ERIC	1992
LECOMTE PHILIPPE	2000
LEDARD MARC	1982
LEFEBVRE-OVAERT CHRISTINE	1995
LEFEVRE PHILIPPE	1989
LEFEVRE FAIZA	1994
LEFEVRE JEAN-MARIE	1993
LEFLAIVE VIVIANE	2000
LEGER FLORIAN	1997
LEGLISE PHILIPPE	1990
LEGRAIN THOMAS	1998
LEGRAND DIDIER	1988
LEGRAND NICOLAS-MICHEL	1999
LEGROS BRUNO	1967
LEGUAY OLIVIER	1999
LEJEUNE GUILLAUME	1995
LEMAIRE CHRISTINE	2000
LEMAIRE THERY	1991
LEMARCHAND FREDERIC	1987
LEMOINE HUBERT	1989
LEMOINE PATRICK	1987
LEONARD PHILIPPE	1989
LEON-MARINOLLI JACQUES	1975

LASAYGUES ERIC	1997
LASFARGUES MARTIAL	1984
LASSUS JEAN-PIERRE	1996
LASVERGNAS-DURAND CLAIRE	1991
LATEULERE CHRISTOPHE	2000
LAUGEL JEAN-FRANÇOIS	1994
LAURE DOMINIQUE	1996
LAUREAU JEAN (*)	1934
LAURENT CORINE	1994
LAURENT GILLES	1987
LAURENT HENRI	1968
LAURENT JEAN-PIERRE	1972
LAURENT LIONEL	1997
LAUTARD OLIVIER	1999
LAVERSANNE MICHEL	1989
LAVERSANNE PIERRE (*)	1976
LAZIMI ALAIN	1987
LE BARON ERIC	1993
LE BERRE JEAN-YVES	1991
LE BERRE SOPHIE	1992
LE BIHAN SYLVAIN	1999
LE BIVIC CELINE	1999
LE BORDAIS GUY	1950
LE BORGNE HERVE	1972
LE BRAZIDEC NATHALIE	1990
LE CALVEZ JULIEN	2001
LE COCHEC YVES	1996
LE DRET RENAN	1992
LE DUVEHAT FABRICE	1983
LE FLOC'H EMMANUEL	2001
LE FOLL LOIC	1995
LE GALL MARION	1998
LE GARREC CHRISTOPHE	1994
LE GARREC PIERRE	1998
LE GENTIL ERIC	1989
LE GOFF ANNE	1996
LE GUELLEC PHILIPPE	1982
LE GUEN ERIC	1992
LE GUEN STEPHANIE	1995
LE GUERN CATHERINE	1991
LE GUERN GURVAN	1996
LE MEN PATRICE	1973
LE MINOR XAVIER	1955
LE PAGE DAVID	2000
LE QUELLEC NICOLAS	2002
LE RHUN GURVAN	2001
LE ROMAIN FRANÇOIS	1966
LE SAUX SYLVIANE	1995
LE VALLOIS FRANCK	1999
LEBLANC SEVERINE	2000
LEBRUN MARIE-CLAUDE	1988
LECA JEAN-MARIE	1967
LECOCQ MARYSE	1971
LECOCQ STEPHANE	1991
LECOEUR ERIC	1992
LECOMTE PHILIPPE	2000
LEDARD MARC	1982
LEFEBVRE-OVAERT CHRISTINE	1995
LEFEVRE PHILIPPE	1989
LEFEVRE FAIZA	1994
LEFEVRE JEAN-MARIE	1993
LEFLAIVE VIVIANE	2000
LEGER FLORIAN	1997
LEGLISE PHILIPPE	1990
LEGRAIN THOMAS	1998
LEGRAND DIDIER	1988
LEGRAND NICOLAS-MICHEL	1999
LEGROS BRUNO	1967
LEGUAY OLIVIER	1999
LEJEUNE GUILLAUME	1995
LEMAIRE CHRISTINE	2000
LEMAIRE THERY	1991
LEMARCHAND FREDERIC	1987
LEMOINE HUBERT	1989
LEMOINE PATRICK	1987
LEONARD PHILIPPE	1989
LEON-MARINOLLI JACQUES	1975

**M**

MACAIRE FRANÇOIS	1989
MACHADO MADALENO MARYLINE	2001
MACQUART GILBERT	1994
MADUBOST CHRISTOPHE	2000
MAES BENOIT	1994
MAES GEORGES	1969
MAGNAUD GEORGES	1979
MAGNEN VALERIE	1997
MAGNIN FABRICE	1998
MAGNIN LUDOVIC	1997
MAHE PHILIPPE	1993
MAILLARD ROGER	1990
MAINAUD YVES	1984
MAINETTI MICHEL	1973
MAJRI MOHAMED	2000
MALAGOLA JEAN-FRANÇOIS	1993
MALCOIFFE NICOLAS	1999
MALECOT SYLVIE	1993
MALGRAT JEAN	1968
MALHOMME JEAN	1996
MALIGORNE CHRISTIAN	1987
MALINOVA SNEJINA	1999
MALLERET MICHELE	1982
MALLET FRANÇOIS	1991
MALLET PATRICK	1978
MANCINI PIERRE	1962
MANEVAL DAVID	2000
MANGIN CATHERINE	1998
MANGIN JEAN-MICHEL	1992
MANTEL ANTOINE	1989
MANTOVANI SANDRO	1989

LEPEZ LAURENT	1988
LEPRINCE FRANÇOIS	2001
LEQUOY JEAN-FRANÇOIS	1987
LEROUX PIERRE	1965
LEROY ANTOINE	1994
LEROY GUILLAUME	1995
LEROY SOPHIE	1992
LESCUYER BRUNO	1989
LESPINASSE BERTRAND	2001
LESTHER PASCALE	1992
LEVAUX JEAN-MARIE	1972
LEVAY EDWARD	1999
LEVEQUE SERGE	1965
LEVERRIER JEAN-MARC	1988
LEVI CHARLES	1985
LEVIS JEAN-PIERRE	1960
LEVY JONATHAN	1996
LEVY WILLARD ARIETTE	1985
LHERBIERE ARNAUD	1997
LHERITIER KARINE	2000
L'HOTIS NOLWEN	2001
L'HOTELLIER PIERRE	2002
LIBIS REGINE	1991
LIM TY	1973
LINARES ALEXANDRE	1992
LINET HERVE	1996
LINOSSIER THERESE	1982
LITTAYE PATRICK	1971
LE DUVEHAT FABRICE	1983
LE FLOC'H EMMANUEL	2001
LE FOLL LOIC	1995
LE GALL MARION	1998
LE GARREC CHRISTOPHE	1994
LE GARREC PIERRE	1998
LE GENTIL ERIC	1989
LE GOFF ANNE	1996
LE GUELLEC PHILIPPE	1982
LE GUEN ERIC	1992
LE GUEN STEPHANIE	1995
LE GUERN CATHERINE	1991
LE GUERN GURVAN	1996
LE MEN PATRICE	1973
LE MINOR XAVIER	1955
LE PAGE DAVID	2000
LE QUELLEC NICOLAS	2002
LE RHUN GURVAN	2001
LE ROMAIN FRANÇOIS	1966
LE SAUX SYLVIANE	1995
LE VALLOIS FRANCK	1999
LEBLANC SEVERINE	2000
LEBRUN MARIE-CLAUDE	1988
LECA JEAN-MARIE	1967
LECOCQ MARYSE	1971
LECOCQ STEPHANE	1991
LECOEUR ERIC	1992
LECOMTE PHILIPPE	2000
LEDARD MARC	1982
LEFEBVRE-OVAERT CHRISTINE	1995
LEFEVRE PHILIPPE	1989
LEFEVRE FAIZA	1994
LEFEVRE JEAN-MARIE	1993
LEFLAIVE VIVIANE	2000
LEGER FLORIAN	1997
LEGLISE PHILIPPE	1990
LEGRAIN THOMAS	1998
LEGRAND DIDIER	1988
LEGRAND NICOLAS-MICHEL	1999
LEGROS BRUNO	1967
LEGUAY OLIVIER	1999
LEJEUNE GUILLAUME	1995
LEMAIRE CHRISTINE	2000
LEMAIRE THERY	1991
LEMARCHAND FREDERIC	1987
LEMOINE HUBERT	1989
LEMOINE PATRICK	1987
LEONARD PHILIPPE	1989
LEON-MARINOLLI JACQUES	1975

MARCELESI MARIE-ISABELLE	2000
MARCHAL ALBERT	1948
MARCHAL THIERRY	1987
MARET GILLES	1993
MAREY THIERRY	1996
MARGUIN HERVE	1992
MARIA LAURE	1998
MARIE-JEANNE PHILIPPE	1989
MARINO REMY	2000
MARION ANNE	1989
MARMIER PATRICK	1994
MARQUIS AMBROISE	1996
MARTIN CHRISTIAN	1993
MARTIN ETIENNE	2000
MARTIN OLIVIER	1993
MARTIN VINCENT	2001
MARTIN SAINT LEON XAVIER	1971
MARTINI ALAIN	1973
MARTINOT VINCENT	2001
MARTRENCHARD HELENE	1992
MASCARELLE CYRILLE	1999
MASCOMERE PIERRE	1973
MASSON SYLVIANE	1990
MASSONNET BRUNO	1990
MASTIO MARTINE	1994
MATA MARIE-HELENE	1987
MATALLAH MATHIAS	1998
MATHIEU BERNARD	1985
MATHIOT LAURENT	1989
MATHOUILLET PHILIPPE	1976
MATHOULIN PIERRE	1987
MATRION CHRYSTEL	1996
MATT JEAN-PIERRE	1988
MATT ROBERT	1936
MATTAN NATHALIE	1995
MATTEI ANTOINE	1999
MATTEI VERONIQUE	1979
MAUCHAMP GREGOIRE	1993
MAUDUIT F. GERARD	1963
MAUHOURAT JEAN	1995
MAUPOUX MARC	1994
MAURENT CATHERINE	1990
MAURENT JEAN-MARIE	1985
MAZET BERNARD	1979
MEAR DAVID	2000
MECHLER EDOUARD	1992
MEHU AYMERIC	1995
MEIERHOLZNER EVELYN	2001
MEISTERMANN ERIC	1988
MEITE IBRAHIMA	1998
MELDENER ROLAND	1999
MELLE FREDERIC	1999
MENART STEPHANE	1987
MENEROUD GERARD	1973
MENES ARMELLE	1997
MENGUY JEAN-CHRISTOPHE	1994
MENUT MARIE-THERESE	1981
MERAND ANNICK	1997
MERCKLING DIDIER	1987
MERER JEAN-CHRISTOPHE	1996
MERIADEC HERVE	1997
MERINE CECILE	1994
MERLUS SYLVAIN	2000
METAIS ANNE	1995
METAIS PHILIPPE	1993
METHOT CLAUDE	2001
MEYER GUILLAUME	1999
MEZANI KARIM	1997
MEZIERES ARNAUD	1998
MEZIERES LAURE	1996
MICHEL BERENGERE	1998
MICHEL DAVID	2001
MICHEL JACQUES	1950
MICHEL PIERRE	1993
MICHON SOPHIE	1987
MIEHE PIERRE	2000
MIEHE ROGER	1972

MARCELESI MARIE-ISABELLE	2000
MARCHAL ALBERT	1948
MARCHAL THIERRY	1987
MARET GILLES	1993
MAREY THIERRY	1996
MARGUIN HERVE	1992
MARIA LAURE	1998
MARIE-JEANNE PHILIPPE	1989
MARINO REMY	2000
MARION ANNE	1989
MARMIER PATRICK	1994
MARQUIS AMBROISE	1996
MARTIN CHRISTIAN	1993
MARTIN ETIENNE	2000
MARTIN OLIVIER	1993
MARTIN VINCENT	2001
MARTIN SAINT LEON XAVIER	1971
MARTINI ALAIN	1973
MARTINOT VINCENT	2001
MARTRENCHARD HELENE	1992
MASCARELLE CYRILLE	1999
MASCOMERE PIERRE	1973
MASSON SYLVIANE	1990
MASSONNET BRUNO	1990
MASTIO MARTINE	1994
MATA MARIE-HELENE	1987
MATALLAH MATHIAS	1998
MATHIEU BERNARD	1985
MATHIOT LAURENT	1989
MATHOUILLET PHILIPPE	1976
MATHOULIN PIERRE	1987
MATRION CHRYSTEL	1996
MATT JEAN-PIERRE	1988
MATT ROBERT	1936
MATTAN NATHALIE	1995
MATTEI ANTOINE	1999
MATTEI VERONIQUE	1979
MAUCHAMP GREGOIRE	1993
MAUDUIT F. GERARD	1963
MAUHOURAT JEAN	1995
MAUPOUX MARC	1994
MAURENT CATHERINE	1990
MAURENT JEAN-MARIE	1985
MAZET BERNARD	1979
MEAR DAVID	2000
MECHLER EDOUARD	1992
MEHU AYMERIC	1995
MEIERHOLZNER EVELYN	2001
MEISTERMANN ERIC	1988
MEITE IBRAHIMA	1998
MELDENER ROLAND	1999
MELLE FREDERIC	1999
MENART STEPHANE	1987
MENEROUD GERARD	1973
MENES ARMELLE	1997
MENGUY JEAN-CHRISTOPHE	1994
MENUT MARIE-THERESE	1981
MERAND ANNICK	1997
MERCKLING DIDIER	1987
MERER JEAN-CHRISTOPHE	1996
MERIADEC HERVE	1997
MERINE CECILE	1994
MERLUS SYLVAIN	2000
METAIS ANNE	1995
METAIS PHILIPPE	1993
METHOT CLAUDE	2001
MEYER GUILLAUME	1999
MEZANI KARIM	1997
MEZIERES ARNAUD	1998
MEZIERES LAURE	1996
MICHEL BERENGERE	1998
MICHEL DAVID	2001
MICHEL JACQUES	1950
MICHEL PIERRE	1993
MICHON SOPHIE	1987
MIEHE PIERRE	2000
MIEHE ROGER	1972

MARCELESI MARIE-ISABELLE	2000
MARCHAL ALBERT	1948
MARCHAL THIERRY	1987
MARET GILLES	1993
MAREY THIERRY	1996
MARGUIN HERVE	1992
MARIA LAURE	1998
MARIE-JEANNE PHILIPPE	1989
MARINO REMY	2000
MARION ANNE	1989
MARMIER PATRICK	1994
MARQUIS AMBROISE	1996
MARTIN CHRISTIAN	1993
MARTIN ETIENNE	2000
MARTIN OLIVIER	1993
MARTIN VINCENT	2001
MARTIN SAINT LEON XAVIER	1971
MARTINI ALAIN	1973
MARTINOT VINCENT	2001
MARTRENCHARD HELENE	1992
MASCARELLE CYRILLE	1999
MASCOMERE PIERRE	1973
MASSON SYLVIANE	1990
MASSONNET BRUNO	1990
MASTIO MARTINE	1994
MATA MARIE-HELENE	1987
MATALLAH MATHIAS	1998
MATHIEU BERNARD	1985
MATHIOT LAURENT	1989
MATHOUILLET PHILIPPE	1976
MATHOULIN PIERRE	1987
MATRION CHRYSTEL	1996
MATT JEAN-PIERRE	1988
MATT ROBERT	1936
MATTAN NATHALIE	1995
MATTEI ANTOINE	1999
MATTEI VERONIQUE	1979
MAUCHAMP GREGOIRE	1993
MAUDUIT F. GERARD	1963
MAUHOURAT JEAN	1995
MAUPOUX MARC	1994
MAURENT CATHERINE	1990
MAURENT JEAN-MARIE	1985
MAZET BERNARD	1979
MEAR DAVID	2000
MECHLER EDOUARD	1992
MEHU AYMERIC	1995
MEIERHOLZNER EVELYN	2001
MEISTERMANN ERIC	1988
MEITE IBRAHIMA	1998
MELDENER ROLAND	1999
MELLE FREDERIC	1999
MENART STEPHANE	1987
MENEROUD GERARD	1973
MENES ARMELLE	1997
MENGUY JEAN-CHRISTOPHE	1994
MENUT MARIE-THERESE	1981
MERAND ANNICK	1997
MERCKLING DIDIER	1987
MERER JEAN-CHRISTOPHE	1996
MERIADEC HERVE	1997

SAILLARD JEAN-PAUL	1967	SORRET PHILIPPE	1990	TRANCHINSU ROGER	1978
SAINT-ETIENNE THIERRY	1988	SOTHER GREGORY	1993	TRANG TANG-HUNG	2000
SALAHUB SYLVAIN	1991	SOUBIEN ALEXIS	1998	TRAPP GERARD	1976
SALLE HENRI-BRICE	1992	SOUCIAS CLAIRE	1996	TREHIU GWENAEL	1999
SALZMANN BERNARD	1998	SOUDIER MICHEL	1990	TREILHOU AURELIE	2000
SANCHEZ JEAN-MICHEL	1976	SOULE DE LAFONT FLORENCE	1986	TRIANDAFYLIDES XAVIER	2001
SANCHEZ OLIVIER	1995	SPITALE LOUIS	1999	TRILLARD THIERRY	1967
SANGOUARD PAUL	1987	STEFANI ANNE	1994	TRIOMPHE-OLIVIER GAELLE	1995
SANSON OLIVIER	1992	STEFANOV STEFAN	2001	TROUCHE JACQUES	1977
SANTILLI PAMPHILE	1978	STEINIK MARC	1995	TSIMARATOS ALKIS	1997
SARDAT PAUL	1948	STRASSEL STEPHANE	2001	TURCAT CYRIL	1997
SARRAUDY MARIE-CATHERINE	1999	STRULOVICI CHRISTIAN	1976	TURCAT FRANÇOIS	1967
SASSONIA PIERRE EMMANUEL	2001	STUMPF CELINE	2000	TURLAN SOPHIE	1994
SATOR NEFISSA	2001	SUGIER ERIC	1997	TYKOCZINSKI ISABELLE	1994
SAUNIER THOMAS	1993	SURBLED CECILE	2001		
SAUTIERE CLAUDE	1968	SUSCHETET ERIC	1987		
SAUVIGNON FABRICE	1996	SZMARAGD JACQUES	1974		
SAVELLI FRANÇOIS-BERNARD	1979				
SAVOURNIN JEAN-LOUIS	1990				
SCATOLIN GINO	1998				
SCHAEFFER JEROME	2000				
SCHAEFFER MORGAN	1999				
SCHERER ALEXANDRE	2000				
SCHILLING JEROME	2001				
SCHMIDT FREDERIQUE	1995				
SCHRAUB DAVID	1997				
SCHWALM ARNAUD	1998				
SCHWARTZ ANDRE	1972				
SELLAM BENOIT	2001				
SENARD SYLVIE	1983				
SENEQUIER DOMINIQUE	1979				
SENTIS OLIVIER	1992				
SERAIN-DELOMENIE PATRICIA	1991				
SERANT ERIC	1992				
SERANT LAURENCE	1996				
SERVANT BRUNO	1991				
SEYFRIED PHILIPPE	1991				
SCOT SEBASTIEN	1995				
SIEBERING CAMILLE	1995				
SILVESTRE GUY	1985				
SIMON GUILLAUME	1999				
SIMON JOHANN	1993				
SIMON SEBASTIEN	1998				
SIMONET PIERRE	1983				
SIMONIN DELPHINE	1994				
SIMONIN MARIELLE	2002				
SIMON-MENERAT JEAN-PATRICK	1993				
SIRAND ANNE-LAURE	1993				
SIRAND-PUGNET JEAN	1979				
SIRET ALAIN	1997				
SIRIEX FREDERIC	1999				
SITBON JULES	1991				
SOLEILHAVOUP GEORGES	1951				
SOLER ANDRE	1972				
SONNALLIER YANN	2000				
SORASIO JEAN	1986				
SORBA OLIVIER	1988				

ACTUAIRES ASSOCIES

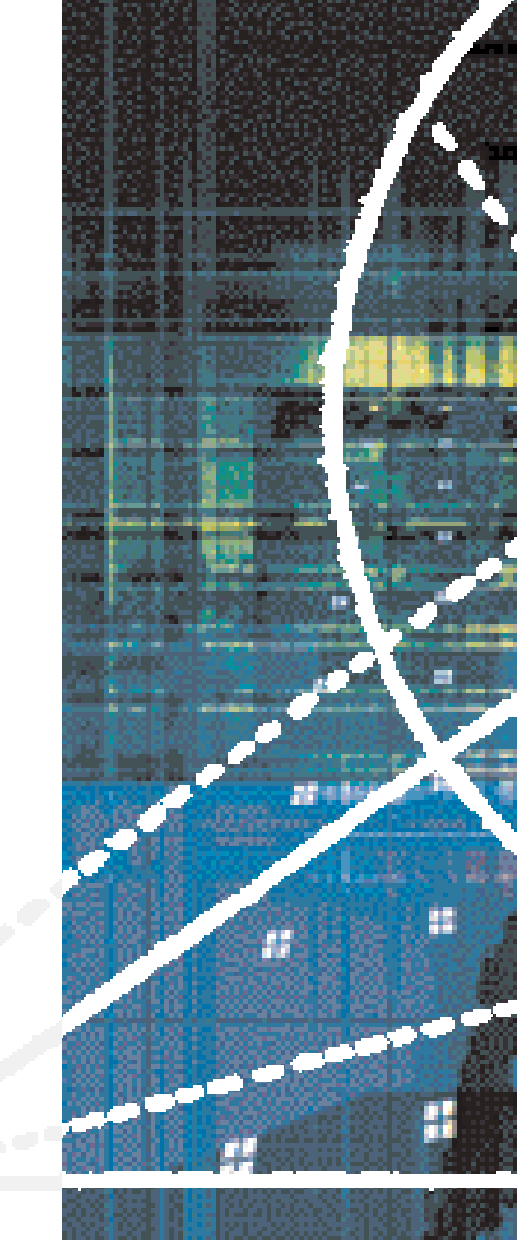
A	
ABEREGEL -PEREZ ILANA	1993
ABITBOL DAVID	1991
ABOU SERGE	1974
ADAM NICOLAS	2001
ADICEOM ALAIN	1977
AFAMBO EDOH FOFI	1983
AFLALO MICHAEL	1996
AGIER FRANÇOIS	1993
AILLOUD ALEXANDRE	1999
ALBIZATTI ALAIN	1990
ALEXIS FREDERIC	1992
ALLANIC ALBERT	1973
ALLOUCH GABRIELLE	1998

B	
ARBOGAST ETIENNE	1994
ARBON DE BECCI ISABELLE	1983
ARCHAMBAULT GEORGES	1950
ARLES OLIVIER	1997
ARMINJON PHILIPPE	1971
ARNAUD BENOIT	1993
ARNAUDO MARIANNE	1998
ASTRUC JEAN-PIERRE	1983
ATTIE BASEL	1996
AZOULAY DEBORAH	1998
B	
BACHELOT FREDERIC	1992
BAILLOT JEAN-PIERRE	1990
BAILLY LAURENCE	1989
BALANSARD BRUNO	1994

C	
BALMER JEAN-PIERRE	1977
BALTHAZARD PHILIPPE	1998
BALVA NATHALIE	1993
BALVA OLIVIER	1996
BANCAL BRUNO	1990
BARBIER CHRISTINE	1989
BARDINET BRUNO	1980
BARDON BRIGITTE	1992
BARRERE BERNARD	1989
BARRY LAURENCE	1992
BATS VERONICA	1987
BAUER AGNES	1993
BAUMER ALAIN	1995
BEATA MARIE-HELENE	1994
BEAULIEU MICHEL	1989
BEDEL ANDRE	1973

D	
BEHAEGEL FRANÇOIS	1995
BEHR CHRISTOPHE	1990
BELLAICHE CLAUDE	1986
BELLE ANTOINE	2001
BELORGEOT PIERRE	1993
BENE VERONIQUE	1996
BENICHOU REGIS	1996
BENJELLOUN TAOUFIK	1994
BENNANI NORDINE	2001
BENQUE FREDERIC	1996
BENSOUSSAN ERIC	1999
BERGER JEROME	1997
BERJON ARNAUD	1997
BERTHAUD FRANÇOISE	1977
BERTHOZ JEROME	1987
BEUMIER ALBERT	1954

E	
VILLEMAGNE RICHARD	1973
VILLERMET ESTELLE	1996
VILON JEAN-MARC	1986
VIN MAU PATRICK	2000
VINCENSINI CHARLES	1993
VINCENT PASCALE	1990
VINCENT YANNICK	1999
VIOLLET FRANCK	2001
VIRICEL ARNAUD	2000
VIVIER ERIC	1979
Vlieghe Yves	1973
VOIDIES CHARLES	1938
W	
WAJNSZTOK JOSEPH	1985
WALLERAND OLIVIER	1991
WALTER CHRISTIAN (*)	1988
WARZEE DIDIER	1996
WAT AGNES	1993
WECKNER DIDIER	1993
WEJLING CHRISTIAN	1989
WEISS PHILIPPE	1988
WEITZMAN-BIGOT M-CHANTAL	1972
WELSCH FABRICE	1996
WENCKER ANDRE	1996
WESTON SMITH HUGH	1999
WETZEL JACQUES (*)	1960
WICKER ALAIN	1967
WINTER JOEL	1973
WINTER PHILIPPE	1988
WISZNIAK MARC	1972
WITTMER PASCALE	1990
WITTMER SOPHIE	1994
WOLFF DIDIER	1993
WOLF MATHOREL SOPHIE	1989
Y - Z	
YOU ALEXANDRE	2000
ZALESKI-OCZKOWSKI HELENE	1989
ZAOUATI CLAUDE	1993
ZAOUATI PHILIPPE	1990
ZARDON DENISE	1985
ZAVALICHINE NICOLAS	1988
ZEIDMAN ARIELE	1986
ZELLER CATHERINE	2000
ZELLER CLAUDE	1949
ZELLER VINCENT	1981
ZHOU ZHIQUANG	2000
ZIMINSKI MATHIAS	1972
ZIRNHELD JEAN-MICHEL	1968
ZORN PIERRE	2000
ZUTTERLING BRUNO	1995
ZWEIBRUCKER ALAIN	1998



F	
BEYAERT NICOLAS	1994
BIANQUIS JEAN-PHILIPPE	1988
BIRCK FRANCIS	1997
BISCHOFF JEAN-PHILIPPE	1995
BLANC NICOLAS	1991
BODO JEAN	1967
BOGUREAU NOELLE	1993
BOIRAL HERVE	1992
BOIS MICHEL	1987
BOIT BERNARD	1970
BOLESZAWSKI ARIE	1998
BOLOT-GITLER ANNE	1991
BONTEMPS NORBERT	1989
BORDES CAROLE	1993
BORDES JEAN - BENOIT	1993
BORDES PIERRE-OLIVIER	1987
BOSC NICOLAS	1995
BOUCLIER HERVE	1986
BOUEIL SYLVAIN	1980
BOUET JEAN-PIERRE	1979
BOULANGER GUILLAUME	1998
BOULARD MICHEL	1976
BOULHOL HERVE	1989
BOURDEAU DIDIER	1963
BOURGEOIS DENIS	1988
BOURSIN PHILIPPE	1987
BOURSON LAURENT	1992
BOUSCHARAIN LAURENT	1998
BOUTIN CLAIRE	1996
BOVET DAVID	1995
BOYER MAXIME	1998
BOYER VINCENT	1997
BRAILLON VINCENT	1989
BRENNELIERE VINCENT	1996
BRESSAND ROBERT	1979
BRICHET ISABELLE	1990
BROCHARD JEROME	1998
BRU PIERRE	1990
BRULLE PIERRE	1990
BRUNEL DOMINIQUE	1986
BRUNEL VINCENT	1991
BRUNERIE VALERIE-AUDE	1987
BRUNET PIERRE	1979
BUCHETON DANIEL	1976
BUEHLMANN HANS	1977
BURGUN BENEDECITE	1992
C	
CABIROL CHRISTOPHE	1995
CALI ISABELLE	1992
CALICE LOUIS	1991
CAMARA ALIOUNE	1991
CAMPANT DIDIER	1997
CANEL THIERRY	1991
CARBONEL GILLES	1994
CARIGLIO GERALD	1977
CARIOU ELISABETH	1976
CARLES CATHERINE	1987
CARLES CHRISTOPHE	1989
CARON JEAN-YVES	1973
CARRY MICHEL	1977
CASTAGNE ALAIN	1987
CASTAGNE MICHELE	1974
CELESTIN GEORGES	1942
CELLARD JEAN-CLAUDE	1962
CHADEYRAS DANIEL	1992
CHAGNOUX FRANÇOISE	1993
CHAILLEY VINCENT	1996
CHAMBAZ OLIVIER	1991
CHARLIN BRUNO	1993
CHARPENTIER ARTHUR	1999
CHARPENTIER EIDES	1994
CHEKIR ADEL	1997
CHENCINSKI LAURENT	1989
CHENEVIERE ERIC	1987
CHEVALIER OLIVIER	1989
CHEVALLIER ANNE	1996

D	
CHEYNET FRANÇOIS	1992
CHOUIMON BRUNO	1990
CIRIER GUY	1986
CLAUDIN ANTHONY	1992
COCQUEREZ YVES	1979
COHEN MIKAEL	1996
COLAS PHILIPPE	1997
COLSON PATRICE	1974
CONDAMIN ELISABETH	1975
CONDON LAURENT	1997
CORBE OLIVIER	1990
CORDELE ERIC	1996
CORNIC RENE	1978
COUSTE GEORGES	1947
COUTELIER FRANCOIS	1932
COUVET YANN	1998
CRASTES BRUNO	1988
CREUZOT CLAIRE	1987
CROITORU BENJAMIN	1994
CROS HERVE	1998
CRUTZ BERNARD	1989
CUNY CHRISTIAN	1972
D	
DAGNEAU FRANÇOIS	1995
DALLA-LIBERA ERIC	1988
DALLOZ JACQUES	1977
DAMAY PHILIPPE	1994
DANY CHRISTOPHE	1996
DARIOT FABRICE	1986
DARMON THIERRY	1995
D'ARVIEU DE VIGOUROUX ALEXIS	1992
DAUBIGNARD CECILE	1995
DAVOINE-LECLERC MARIE-JOSE	1978
DE BATZ ARNAUD	1995
DE COMERAS DOMINIQUE	1965
DE GERMAIN JEROME	1984
DE LA HOSSERAYE ARNAUD	1992
DE LIGNIERES LUC	1995
DE MAIGRET JACQUELINE	1956
DE MESMAY THIBAUT	1991
DE MONTALEMBERT ARTUS	1972
DE ROO NATHALIE	1984
DE ROQUEMAUREL THIBAUT	1996
DE VARENNE FRANÇOIS	1997
DECOMBE BRUNO	1992
DELATRE BERTRAND	1983
DELBOSC D'AUZON DOMINIQUE	1995
DELCLLOS NATHALIE	1995
DELEERS CHARLES	1984
DELEPEAU HUGHES	1993
DELORD FRANÇOIS	1981
DELOSME JEAN-MARIE	1990
DELVALLEE OLIVIER	1987
DEMANGE HERVE	1992
DEMUTH STEPHANE	1993
DENOYELLE BRIGITTE	1988
DENUELLE PIERRE	1985
DEOTTO ANNE	1991
DERUAZ ALEXANDRE	1998
DESPRIEE JOHANN	1992
DESSAIN GELINET ARNAUD	1992
DESSAIN GELINET JEAN-CLAUDE	1965
DEVEAUX RAPHAEL	1997
DEZERT FLORENCE	1987
DIEUDONNE CHRISTELLE	1995
DISDET EMMANUEL	1987
DJAFFAR FREDERIC	1989
DORRER JOLANTA	1997
DORTOMB CAROLINE	1993
DOUBROVINE LAURENT	1991
DUCATTEAU DONATIENNE	1991
DUCHON MARY CECILE	1999
DUFOURG ALEXANDRE	1998
DUHAMEL ANDRE	1994
DULAC PIERRE	1976

E	
DURAND BERNADETTE	1972
E	
EHRET LANDELIN	1999
EHRSMANN AGNES	1992
EL ALAOUI ZOUHAIR	1996
ESCARABAJAL MICHELLE	1986
F	
FACCIOLI VALERIE	1992
FAGNONI HERVE	1988
FALLER ARNAUD	1989
FAMY NICOLAS	1996
FARANDA PIERRE-JEAN	1966
FARTOUKH FRANCK	1993
FAUCHIER-MAGNAN ARNAUD	1987
FAVIER GILLES	1988
FAVREAU FABIEN	1997
FELDMAN-WEIL MYRIAM	1997
FERRARI CLAIRE	1992
FEUGIER FREDERIC	1993
FICHANT LOUIS-CHARLES	1963
FINETTE GILBERT	1988
FLAVIEN GUY	1958
FLURAT PIERRE	1974
FLORIN PIERRE	1988
FOISSEY AGNES	1995
FOLACCI JEAN-BAPTISTE	1998
FOUCAT JEAN-YVES	1985
FOURCADE FABRICE	1993
FOURCHON YVES	1989
FOURNIER CHRISTINE	1997
FOURNIER-CHRISTOL CHRISTIAN	1974
FOURT NICOLAS	1987
FRAISSE HENRI	1997
FRANÇOIS PIERRE	1992
FRANTZ JEAN-MARC	1989
FRETARD FREDERIC	1994
FRIGARD-COLOMBEL MARIE-P.	1990
FURSTEIN DOMINIQUE	1985
G	
GAGNEUX ELISE	1998
GAIARSA MURIELLE	1987
GALLAIS CAROLINE	1992
GALLEGRO PASCALE	1997
GAMAURY CLAIRE	2000
GAMET CORINNE	1990
GANNE MARIE-CHRISTINE	1994
GASTON ANNE	1991
GAUTHY FRANÇOIS	1989
GAUTHIER PHILIPPE	1995
GAUTHIER PIERRE-YVES	1998
GAUTIER BERNARD	1991
GELINEAU LOIK	1992
GENDRON CLAUDE	1975
GENEST BRUNO	1978
GEORGET ALAIN	1995
GEORGET SOPHIE	1996
GEREZ PIERRE-MARIE	1999
GERINO DANIEL	1995
GIBER JACQUES	1981
GIGNOUX JEAN-LUC	1987
GIMON ALIX	1995
GIRAUD PASCAL	1997
GLANDIER GERARD	1987
GOUDOUNEIX EMMANUEL	1988
GOUZON JEAN-FRANÇOIS	1972
GRANDFELS CLAUDE	1989
GREGOIRE JEAN-FRANÇOIS	1996
GREGORI ADINA	1999
GROVER FREDERIC	1937
GUILLAUME OLIVIER	1991
GUILLAUMOT CLAIRE	1989
GUIROD PHILIPPE	1999
GUIVARCH PATRICK	1989
GUYARD DENIS	1988

H	
GUYON CLAUDE	1988
GUYOT PHILIPPE	1986
H	
HABASQUE LIONEL	1985
HADDAD MURIELLE	1987
HANNOUN DIDIER	1990
HAQUIN BERNARD	1977
HASLE SEBASTIEN	1997
HAUVUY PIERRE	1974
HAVARD ROBERT	1968
HAYS YVON	1989
HECKMANN-LEY DELPHINE	1990
HENAFF LAURENCE	1992
HENRI-GALLI PASCAL	1976
HERZBERG-BOMMENSATH N.	1990
HIDALGO MARC	1993
HIRSCH-DEBES BERNADETTE	1989
HIRSINGER-ROTH SOPHIE	1995
HOICHE XAVIER	1995
HOELUNG SADKA	1998
HOFFMANN VERONIQUE	1988
HORIOT MICHEL	1968
HOSSARD DANIEL	1973
HOSSERAYE DE LA ARNAUD	1992
HUITRIC JEAN-YVES	1996
HULLY	

